

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES

ADMINISTRATIVE: 7461
REDACTION: Main

FAIS CE QUE DOIS!

LES LOGEMENTS OUVRIERS

Une oeuvre à poursuivre

Le simple échange de vues qui a suivi, l'autre soir, le compte rendu fait par M. le maire Guérin de sa visite à la cité ouvrière de Hampstead, suffit à indiquer la complexité du programme qui se pose dès qu'on parle de logements ouvriers. Tout de suite on a vu que, aux difficultés habituelles de réalisation, dans le domaine des affaires, se superposeraient des questions d'ordre plus général: concours des municipalités et des gouvernements, législation, etc.

L'entreprise, il serait malhable de se le dissimuler, est difficile. Elle demande à la fois beaucoup de science, d'expérience et de dévouement.

Mais le succès est possible: les résultats obtenus dans la plupart des grands pays d'Europe le démontrent amplement. A certains égards, le succès chez nous devrait être plus facile puisque nous pourrions profiter de l'expérience des autres.

Tous les points d'interrogation qui se posaient l'autre soir dans la salle du Conseil municipal, ont déjà trouvé une réponse soit en France, soit en Angleterre, soit en Belgique. L'expérience a confirmé certaines théories; elle en a ruiné d'autres. Pour ne parler que de la France, voici plus de vingt-cinq ans déjà que des spécialistes de tout genre se consacrent à cette oeuvre.

Il est évident que l'examen de ce qui a été fait à l'étranger, la comparaison des méthodes, leur adaptation aux besoins du pays, demandent quelque temps et beaucoup d'étude. Ce travail de débatement doit naturellement précéder toute action un peu étendue, et l'on comprend facilement que la réunion de l'autre soir n'ait pu aboutir qu'à la constitution d'un comité d'études.

Ce comité se compose d'hommes très distingués, mais extrêmement occupés. Nous doutons que plusieurs d'entre eux aient le temps de donner beaucoup d'attention à ce problème. Aussi faut-il souhaiter que ceux des membres du comité qui pourront s'intéresser à l'oeuvre s'adjoignent, comme ils en ont le droit, d'autres hommes de bonne volonté. Nous souhaitons pareillement voir figurer dans ce comité un peu plus de noms canadiens-français.

Du reste, la question est assez grave pour commander l'étude de plus de gens qu'il n'en entrera jamais dans le comité constitué l'autre soir, et nous voudrions fixer sur elle l'attention de tous ceux de nos compatriotes qui se préoccupent de l'avenir des classes ouvrières.

Il y a là une oeuvre qu'il faut mener à bonne fin et, pour notre part, nous nous efforcerons de mettre nos lecteurs au courant de ce qui s'est fait à l'étranger dans ce domaine.

Nous serons très heureux aussi de publier les communications qui pourraient jeter quelque lumière sur le sujet.

Ainsi qu'on l'a fait très justement remarquer, la construction de logements ouvriers sains, d'aspect agréable et de prix accessible aux petites bourses, comporte une double conséquence: un service inappréciable à ceux qui en bénéficient directement, un effet de propagande dans les milieux voisins. Rien n'est plus puissant que l'exemple.

Nous convions donc nos lecteurs à étudier cette question. Que quelques hommes de bonne volonté la creusent à fond et que, en ayant examiné les tenants et aboutissants, ils entreprennent de réaliser ici ce qui s'est fait ailleurs, ils y réussiront.

Et, l'expérience le prouve, ils rendront à leur pays le plus magnifique des services.

Omer HEROUX.

LE "CITY SURVEYOR"

Il y a, à l'Hôtel de Ville, une situation anormale qui menace d'illégalité les actes du service des travaux publics et qu'on devra corriger au plus tôt. Au mois de décembre dernier, le conseil nomma un ingénieur en chef et réunit sous sa direction les services de la voirie, de l'aqueduc, des égouts et de la construction. Or ce fonctionnaire n'a pas la charte et les règlements aucune autorité. Ses rapports doivent être légalisés par la signature de son subalterne, le surintendant de la voirie, qu'on appelle inspecteur de la Cité, traduction baroque de l'appellation "City Surveyor". Le surintendant de la voirie peut s'il lui plaît, agir en dehors de son chef, il y est même obligé dans les circonstances où son devoir est tracé par la charte ou les règlements.

A la dernière séance de la commission de législation, M. Janin, ingénieur en chef de la Ville, a demandé qu'on légalise sa situation. Quelqu'un a proposé que, pour simplifier toute chose, on donne à l'ingénieur en chef le titre de "City Surveyor" que l'on continuerait à traduire en français par inspecteur de la Cité.

A mon humble avis, il serait encore plus simple de décréter que le titre de "City Surveyor" sera aboli et que partout où l'expression se rencontre dans la charte et dans les règlements elle sera remplacée par les mots ingénieur en chef.

Les mots City Surveyor peuvent avoir dire inspecteur municipal, mais dans le sens où ils furent pour la première fois appliqués à la position, ils signifiaient arpenteur municipal. Au commencement du XIXe siècle, ils désignaient un fonctionnaire chargé de donner les alignements des nouvelles rues, de redresser les lignes des anciennes, de voir à ce que les canaux à fleur de terre qui servaient alors d'égouts fussent construits d'une façon bien étanche, par les propriétaires. Il est vrai qu'on les traduisait immédiatement en français par inspecteur de la Ville, mais quand on voit, dans les procès-verbaux de la "Cour des Sessions Spéciales de Quartier" (sic), de quel français on se servait alors, on a le droit de mettre en doute l'exactitude de la traduction.

Le premier inspecteur de la Cité fut un nommé Charland et il ne paraît pas qu'il ait jamais été ingénieur. Par la force des choses, d'un simple arpenteur on arriva à prendre un ingénieur pour diriger le service de la voirie.

Mais le titre est resté; il n'est même resté qu'à Montréal, car partout ailleurs on ne trouve que

Les religieux et le droit de vote

Le jugement que vient de rendre l'honorable juge Charbonneau, dans la cause des Clercs de St-Viateur de Rigaud soulève dans toute la province un grand étonnement. Voilà donc des milliers de bons citoyens occupant dans la hiérarchie sociale une place honorable — puisque la plupart sont des éducateurs de la jeunesse — qui, par ce jugement, sont privés de leurs droits politiques!

C'est là, il faut bien l'avouer, malgré tout le respect que je professe envers la magistrature, une jurisprudence qui surprendra ceux qui se croient en terre de liberté.

Un homme, riche ou pauvre, embrasse les austères devoirs de la pauvreté et, comme conséquence, n'a plus le droit de mettre son vote dans l'urne électorale. Il n'est plus citoyen. Il est confiné dans les limites d'une caste. Au jour solennel où la nation est appelée à exprimer son opinion sur les grandes questions qui agitent les esprits et dont la décision peut amener le bonheur ou le malheur du pays, lui, l'éducateur de la jeunesse, devra se caser dans le plus antipatriotique désintéressement.

BILLET DU SOIR

LES FIDÈLES

Le domaine politique offre au psychologue, que l'esprit de parti n'aveugle pas, matière à d'intéressantes études. Quand la période électorale surexcite les esprits au point de les débarrasser parfois de certaines précautions oratoires et de donner libre cours à des "cris du coeur", lorsqu'elle met en action toutes les énergies des politiciens, l'observateur discerne des cas où son dilettantisme peut se délecter.

Le remaniement universel qui suit l'intronisation d'un nouveau régime — comme cela se voit actuellement — présente une foule de petits faits amusants à noter.

Il y a d'abord la théorie toujours plaisante des gens à cheval sur la clôture qui sautent, avec une agilité plus ou moins consommée, du bon côté; voici le député malin qui fut toujours du gouvernement, quel qu'il ait été, et qui ne va changer à son âge; voilà le ministre superbe que les hasards de la politique et de la popularité font rentrer dans l'ombre d'où il espérait s'être tiré définitivement; il y a ceux dont on enlève le pain de la planche et qui geignent et injurient, et encore ceux qui avaient promis un boeuf et ne sont même pas capables de donner un oeuf... Bref, on offre à qui sait voir un spectacle divertissant.

Vous voyez des fonctionnaires, soucieux de leurs devoirs et comprenant qu'ils ne servent ni un parti ni l'autre, mais leur pays. Ceux-là ne se préoccupent guère des hommes délégués par le peuple à la direction des affaires nationales. La composition des ministères se modifie, les ministres se remplacent, les gouvernements se succèdent — ils n'en ont cure. Permanents, immuables, indomptables, ils voient d'un oeil indifférent l'ascension et la chute de leurs patrons temporaires. L'un d'eux, attaché au service des lettres mortes, mais pour qui les classiques ne sont pas lettre morte, disait finement du regrettable M. Bland, qui fut durant un mois ministre des Postes: "Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus..."

Mais il est d'autres fonctionnaires, fidèles à un parti, ceux-là, et qui, pour rien au monde, n'en serviraient un autre. Leur parti vient-il à culbuter, ils donnent vigilement leur démission: "Non serviam!"

Les mauvaises langues prétendent peut-être que ce n'est pas tout à fait cela; que ces messieurs sont les victimes d'un zèle intempestif et indiscret qui se retourne contre eux. Mais il ne faut jamais écouter les mauvaises langues.

Léon LORRAIN.

sement pendant que toute la théorie de ses employés de troisième ordre défilait devant les urnes! J'avais toujours compris que l'Etat moderne ne s'occupait pas du for intérieur et qu'il ignorait les vœux monastiques. Dans les pays, comme en France, où l'anticléricalisme est un instrument de règne, on n'a jamais fabriqué des lois restrictives du suffrage des religieux. Ceux-ci sont soumis au droit commun. Il est manifestement absurde et injuste de priver toute une catégorie de citoyens du droit de suffrage par le fait de l'émission du vœu de pauvreté.

D'ailleurs, d'après la teneur de la définition, le vœu de pauvreté ne prive pas le religieux du droit de propriété. Par la profession du vœu simple, il conserve absolument la nue propriété de ses biens, ses dépôts de banque, etc., réservant seulement à un curateur de son choix l'administration, l'usufruit et l'usage.

Il s'en suit donc que le religieux après sa profession, reste propriétaire dans toute la force civile du terme et que l'honorable juge fait erreur quand il déclare que "le religieux a renoncé à toute propriété temporelle".

Bien plus, il y a une sanglante ironie dans le considérant qui dit que: "la Corporation de Rigaud a éliminé la valeur morale de l'acte de ces instituteurs, etc..."

Les professionnels de la sainte pauvreté donnent sans compter la quintessence de leur dévouement, de leur cœur et de leur intelligence aux nombreuses phalanges de jeunes gens qui se confient à eux; mais, tout en pratiquant une oeuvre religieuse et patriotique, ils ne veulent pas se désister du droit d'être des citoyens intègres et ardents s'intéressant à la prospérité de leur patrie.

Si la loi électorale prive les religieux du droit de suffrage, qu'on l'amende au plus tôt.

F. LANDRY

Ce sera faire preuve de justice.

EN TROISIEME PAGE:

"Lions et Moutons" par Jean Beauchemin.

BRUME

Ennui, crainte, détresse... On ne sait quoi dans l'air
De ce jour ténébreux s'appesantit sur l'âme...
O le bonheur léger du soleil large et clair,
Lumière qui, pareille à l'amour, se proclame!

Angoisse puérile et peine sans raison...
Toute ma force fuit et s'épand dans la brume;
Parce que je regarde un trop proche horizon,
Je sens mon faible cœur enserré d'amertume!

J'aspire à la clarté, je souffre d'infini!
Malgré ma petitesse, en moi s'ouvrent des ailes
Qui battent vainement au bord de quelque nid,
Avec le grand désir des voûtes éternelles!

Je ne vois rien de bleu, rien de vaste là-haut;
Au mur gris du brouillard se heurte ma pensée
Qui s'élance, retombe, ainsi qu'un doux oiseau,
Et vaincue, à la fin, git pleurante et blessée...

Albert LOZEAU.

LA COLONISATION

Qu'on nous donne une enquête!

Le vertueux champenois, celui à la voix gallique, me demande dans le *Soleil* du 2 décembre, de fournir la preuve de mes assertions au sujet de la colonisation.

1.—Au sujet des 22 familles de colons qui ont dû quitter la province de Sayabec et notre province, parce que par ses lois injustes, le gouvernement Gouin les avait réduites à cette dure extrémité;

2.—Comme quoi les terres concédées pour fin de colonisation ne sont presque toujours vendues, que quand elles ont été complètement déboisées et mises à nu par les marchands de bois.

M. d'Hellenbourg, ces choses et bien d'autres, encore, nous sommes en mesure de vous les prouver quand bon vous semblera.

Dans mon article paru sur le *Devoir*, en date du 28 novembre dernier, je mentionnais seulement les 22 familles parties de Sayabec pour le Nouveau-Brunswick, cependant il y en a encore un certain nombre d'autres de parties pour les Etats-Unis, sans compter les gens parties pour l'Ouest.

Je ne disais pas non plus, que des douzaines de familles ont dû quitter Cedar Lac, St-Moïse, Amqui, St-Léon, Lac au Saumon, Causapic et Beauvillage, afin de ne pas crever de faim, et cela, toujours à cause des lois du gouvernement Gouin à l'égard des colons.

Voilà, Messieurs du *Soleil* des choses, je vous le répète, que je vous prouverai quand bon vous semblera.

Seulement, je vous demande de nous faire donner une enquête générale sur la Colonisation; une enquête juste et impartiale, où l'on pourra assigner des témoins et mettre le tout sous son vrai jour.

Si cette enquête nous est accordée, non seulement nous prouverons que de nombreuses familles canadiennes ont été obligées de quitter le sol de notre province, forcées qu'elles l'étaient par des lois anti-patriotiques, mais que le gouvernement forçait les colons à payer d'exorbitants droits de coupe pour les quelques arbres qu'ils

coupaient sur leurs lots, afin de gagner la subsistance de leur famille, tandis que dans le même temps, par sa coupable négligence — pour ne pas dire plus — il laissait des étrangers venir voler des millions et des millions de pieds de bois.

Nous prouverons que pendant des années et des années, on a toléré et accepté pour le mesurage du bois que des étrangers faisaient couper dans notre province, des mesureurs qui n'avaient obtenu aucun brevet de notre gouvernement, et par le fait même n'avaient aucun compte à lui rendre de leur mesurage, tandis qu'ils avaient tout intérêt à protéger la bourse de ceux qui les payaient, que de ce fait notre province a certainement perdu des milliers et des milliers de piastres, cependant que l'on exigeait pour le mesurage du bois des colons, des mesureurs ayant un brevet de notre gouvernement, conséquemment obligés de rendre un compte judicieux de leur travail fait pour ces colons; exigeant par là même à payer la totalité des droits, quand les étrangers, qui n'étaient que des pilliers de bois, n'étaient pas tenus de le faire.

Nous prouverons encore, que d'une manière générale, dans la vallée Matapédia, et en particulier dans la paroisse de Sayabec, lorsqu'un lot a été déboisé par un marchand de bois, il n'y reste pas encore 1000 cordes de bois de pulpe, comme le dit éhémentement le *Soleil*, mais qu'au contraire, il n'y reste même plus la cinquième partie du montant précité.

Nous prouverons également qu'en payant les droits de coupe que le gouvernement charge aux colons, ces derniers au lieu d'avoir un bénéfice de 50 sous la corde pour leur bois debout, comme le dit cyniquement le farceur du *Soleil*, ont en réalité un déficit sur chaque corde de bois qu'ils coupent.

Que de choses encore ne pourrions-nous pas prouver, si seulement on voulait nous accorder une enquête impartiale?

J. E. LAFOURCE.

Sur le Pont d'Avignon....

M. Devlin ne nous donne toujours pas de nouvelles des fameux treize cents colons du nord de Montréal. Les a-t-il fait chercher? Les a-t-il trouvés?

De nouvelles complications surgissent autour des deux sièges vacants au Conseil législatif.

Des aspirants-sénateurs dont le changement de régime à Ottawa a brisé les espérances, tournent maintenant leurs regards vers Québec.

On dit que M. Devlin pense à abandonner Nicolet pour Pontiac aux prochaines élections.

Les orangistes serrent les rangs autour de M. Foy.

Après tout la résidence du gouverneur général coûte moins cher que la prison de M. Gouin!

Pour améliorer le service des tramways il faut s'entendre avec la ville, dit M. Robert.

Ce petit avis pourrait bien être le début d'une nouvelle comédie.

Pas de destitution sans enquête, crie l'opposition.

Et elle a raison, comme elle avait tort, quand, au pouvoir, elle destituait sans enquête.

Une seule fois j'ai destitué sans enquête, dit M. Rodolphe Lemieux et c'est fait, pour faire plaisir à M. Sifton.

LETTRE D'OTTAWA

La Chambre est en vacances. Encore "le parti anti-britannique"

Ottawa, 7.—Trente-deux députés sont en vacances depuis six heures ce soir.

"Et le reste?" direz-vous. Le reste? Ils sont tous en vacances depuis hier soir. A peine y avait-il, aujourd'hui au poste, quand le président de la Chambre, solennel, a déclaré les séances closes jusqu'au dix janvier prochain, une trentaine de représentants du peuple, — la plupart de l'Ouest et des Provinces Maritimes; — et, demain matin, il n'en restera pas cinq dans la capitale. Ce sont les vacances de Noël; tout le monde s'en va chez soi. Seuls, les ministres, affairés, travailleront sans repos, d'ici à la rentrée. Il leur faut préparer toute la législation à soumettre en janvier à la Chambre, désireuse, en apparence, de l'étudier au plus tôt, mais qui trouvera bien le tour de prolonger la session jusque vers Pâques.

Une assez vive attaque de M. Sinclair, un député libéral de Guysboro, Nouvelle-Ecosse, contre les nationalistes, qu'il appelle "un parti anti-britannique", et une riposte brève, mais au point, de M. L. P. Pelletier à cette accusation déjà vingt fois lancée contre le groupe nationaliste, depuis le commencement de la session, ont seules mis un peu d'intérêt à la séance de cet après-midi. A six heures moins un quart, les sonneries annonçaient la suspension des travaux de la Chambre, jusqu'au dix janvier: le président de la Chambre, par distraction, disait "le dix février", mais la Chambre, à son tour, — la rappela à l'ordre.

C'est bien assez que M. Macdonald, et quelques autres députés des Provinces Maritimes aient tenté de faire ajourner les travaux parlementaires jusqu'au dix-sept janvier, sous prétexte que certains représentants du peuple peuvent difficilement revenir ici avant cette date. MM. Borden et Laurier avaient convenu du dix; mais, devant la demande de M. Macdonald, M. Borden a quelque peu hésité, disant que le gouvernement ne serait pas mécontent d'avoir jusqu'au dix-sept pour finir de préparer ses travaux. Le docteur Clark, de Red Deer, s'est catégoriquement prononcé contre un tel ajournement, à moins que le ministère n'en prit la responsabilité. Après un peu de discussion, la Chambre, cependant, a passé outre aux raisons du député de Pictou, et, le dix janvier, les députés devront être au poste. Les absents paieront l'amende, ou, du moins, ils sont censés la payer.

Certains journaux, sans aucune ombre de vérité, annonçaient que M. Hazen, le ministre de la Marine, s'embarquerait ces jours-ci pour Londres, dans le but d'y consulter l'Amirauté à propos d'une politique navale canadienne. Il n'en est rien. M. Laurier, dès le début de la séance, a voulu savoir la vérité à ce sujet. "Est-ce vrai, comme l'annoncent les journaux," demande-t-il au ministre de la Marine "que vous partez prochainement pour Londres?" A quoi M. Hazen, en souriant, répond: "Je n'en sais rien, sinon que les journaux m'ont appris."

M. Hazen ira à Londres, certes, mais une fois la session finie. Le gouvernement n'a pas l'intention d'étudier la question navale au cours des mois prochains. S'il le fait, ce sera après les vacances de l'été prochain, à la rentrée de novembre, nous disant quelque "de bien renseigné; et encore, cela n'est pas certain. La Chambre ne discutera pas de nouveau projet de loi tant qu'il n'y aura pas eu de nouvelles élections générales, nous affirme d'autre part un député passablement au fait des projets du ministère actuel.

Incidemment, M. Lemieux a cru devoir signaler à la Chambre que la diminution des taxes pour transmission des câblesgrammes entre le Canada et la Grande-Bretagne, — abaissement annoncé au public ces jours-ci, — n'est que le premier jalon, dans la voie de réformes à faire de ce côté; et il affirme que, ce qu'il faut, c'est la pose d'un câble trans-atlantique, propriété conjointe de la Grande-Bretagne et du Canada. Personne n'a protesté là-contre.

M. Bureau s'empare de M. le ministre de la Justice s'il est vrai, comme l'affirme la presse, que le fameux bandit Bill Miner, évadé, il y a plusieurs mois d'un pénitencier de la Colombie Anglaise, serait en liberté, dans les environs d'Ottawa. "Où l'avez-vous vu? Pas de côté de la Chambre, toujours," s'exclame M. Foster, badin. En guise de réponse à M. Bureau, jadis avocat-général, au temps de l'évasion, de Bill Miner, et, à ce propos, pris à parti, maintes fois, par M. Taylor, de Victoria, M. Borden, d'un grand sérieux, riposte: "Vous semblez être, sur ce point, plus diligent qu'auparavant!" Tout le monde rit, M. Bureau comme les autres, et Bill Miner reste en liberté.

Les Juifs, très nombreux, dans la division Saint-Laurent, à Montréal, ont élu comme leur député M. Bickerdike, un ex-ministère qui siège aujourd'hui à gauche du président. Aussi, M. Bickerdike ne perd jamais une occasion de favoriser ses électeurs. A tel point que cela lui vaut d'être appelé, en guise de taquinerie, par ses collègues aux Communes: "Le député juif de Saint-Laurent." M. Bickerdike, en politicien finand, et bien qu'il soit Ecossais de naissance et de tempérament, fait grand parade de cet titre.

Il y a quelques années, le parlement créait des tribunaux pour les adolescents. Il pourvoyait, dans cette loi, à la mise sous la surveillance d'un conseil de trois personnes, de tout adolescent accusé d'avoir violé la loi. M. Bickerdike voudrait que les jeunes Juifs aient pour protecteurs et surveillants trois personnes de leur race et de leur religion. La loi ne pourvoyait qu'aux enfants catholiques ou protestants. Le ministère de la Justice accepte l'amendement de M. Bickerdike, après une suggestion de M. Ames qui veut, — et il a raison, — que le juge puisse donner à tout adolescent traduit devant ce tribunal des surveillants de sa race et de sa religion, qu'il soit Chinois, Arménien ou de n'importe quelle autre nationalité.

La Chambre n'a cependant pas voté tout de suite le bill de M. Bickerdike. Il subira sa troisième lecture après la rentrée de janvier. M. Bickerdike, un peu déçu de cet ajournement dû à une suggestion de M. Foster, auquel, — histoire de rire, sans doute, — M. Bickerdike a montré le poing, au grand amusement de la Chambre.

Quelques minutes avant la fin de la séance, alors que des orateurs, à gauche, ramenaient sur le tapis la question des destitutions, déjà traitée à satiété, hier, M. Sinclair et M. Pelletier, le ministre des Postes, ont échangé quelques remarques, closes par une plaisanterie de M. Laurier.

M. Sinclair parlait de M. Borden. Il disait à la Chambre comme les actes de M. Borden, depuis qu'il est premier ministre, l'ont déçu. "L'une des premières choses qu'il a faites, dit-il, ça été de se mettre aux pieds du parti anti-britannique de Québec..."

"Je ne nie cela; il n'y a pas de parti anti-britannique, dans Québec," interrompait M. Pelletier, avec chaleur.

M. Monk et M. Beattie, tous deux à droite, se lèvent, avec l'intention de rafraîchir M. Sinclair, mais M. Pelletier, vif, continue: "Nous ne sommes pas un parti anti-britannique. Je le nie totalement."

Il n'y a pas grand monde, à la Chambre, sans qu'on nous eussions assisté à toute une manifestation turbulente. M. Sinclair, en portot, s'écrie: "Et moi, je maintiens ce que j'ai dit: votre chef, M. Bourassa, le chef du ministre des Postes, au cours de la dernière campagne, est allé à North Bay, — M. Bourassa est allé à Sudbury, et non pas à North Bay, — et il a parlé aux électeurs de cette région de: "Votre roi, votre pavillon, votre constitution." Il ne voulait pas reconnaître notre roi comme le sien, notre pavillon comme le sien, notre constitution comme la sienne. Votre chef, je le réaffirme, prouve que vous êtes un parti anti-britannique."

"Il ne l'a jamais fait!" réaffirme M. Pelletier.

Le débat menace de prendre une tournure animée, mais M. Laurier, en plaisantant, murmure: "Cela, c'était pendant les élections. Depuis, peut-être tout ce monde-là s'est-il converti." Tout le monde rit, et la Chambre est désarmée.

Quelques minutes plus tard, la séance prend fin. Plusieurs députés canadiens-français entendent, un peu plus tard, ramener à l'ordre du jour les accusations de MM. Pardee et Sinclair contre l'élément nationaliste de Québec et faire bonne justice, une fois pour toutes, des calomnies de ce genre. Il serait, en effet, grand temps d'y mettre ordre, dans l'intérêt même de tout le Parlement.

Georges PELLETIER.

LE CONGRÈS DE LANGUE FRANÇAISE

Une interview de M. Adjutor Rivard

M. Adjutor Rivard, secrétaire de la "Société du Parler Français", étant hier à Montréal dans les intérêts du congrès de langue française qui se tiendra à Québec au mois de juin, a bien voulu nous accorder une interview au sujet de cet important événement. C'est le printemps dernier que la "Société du Parler Français", créée à Québec, les bases du Congrès. Elle en arrêta les grandes lignes et en discutait le programme. Ce travail préliminaire accompli, il s'agissait d'intéresser le public à cette œuvre et d'en préparer l'organisation à l'extérieur, dans Québec, d'abord, puis dans les autres provinces, et enfin, dans différentes parties des États-Unis.

Le congrès intéressera tout particulièrement la province de Québec, où l'idée en a pris naissance et où il se tiendra, mais des délégués de partout y apporteront leur adhésion et leur collaboration précieuse. Les centres franco-américains, du projet a été accueilli avec enthousiasme, les associations françaises feront une bienfaisante propagande. En Louisiane, peuplée en grande partie par des Acadiens — "qui sont en quelque sorte, dit M. Rivard, des Français-Français" — l'adhésion du congrès sera chargée du recrutement des membres et de la distribution des travaux. La patrie association canadienne-française d'Éducation française, dans l'Ontario, l'organisation nécessaire; dans les provinces maritimes, le congrès est assuré de l'entier dévouement de M. le juge Landry, de M. Polier, sénateur, et de l'actif groupement d'ecclésiastiques de Moncton, de M. de Manibou, le cercle la Vérandrye de l'A. C. J. C., qui forme la section manitobaine de la "Société du Parler Français", accomplira un travail utile, et des groupes de langue française se sont constitués dans l'Alberta et la Saskatchewan. Ils feront le recrutement des membres et le choix des délégués invités à soumettre un mémoire au congrès.

Ces mémoires, au nombre d'au moins cent cinquante, seront présentés aux séances de section. Pour que celles-ci ne s'écoulent pas, au lieu de lire en entier chaque rapport, lequel sera publié intégralement au résumé dans les deux volumes des procès-verbaux du congrès, l'auteur en indiquera les données, en fera connaître les conclusions ou le vœu, s'il en comporte un, et les délégués pourront en faire la discussion.

Les séances générales donneront lieu à des discours de pure forme, invités, discours embrassant un domaine plus étendu et qui présenteront par là un plus vaste intérêt. On ajoutera au programme de la séance générale organisée par la section littéraire le rapport sur le concours de la "Société du Parler Français" (sciences, lexique, grammaire, prose, poésie), dont le résultat sera probablement déjà connu, et l'on fera la distribution des prix.

La France sera représentée par M.

Etienne Lamy, de l'Académie française; M. Gustave Zidler, qui lira deux poèmes sur la langue française au Canada; M. l'abbé de Pongerville et plusieurs autres personnages distingués. On y entendra des délégués de tous les groupes du Québec et de l'Ontario, des provinces maritimes et de l'Ouest, de l'Acadie, de la Louisiane et de plusieurs États franco-américains.

Il y aura, durant le congrès, des réceptions, un grand concert, une fête de nuit, une excursion au Cap Tourmente. Le dimanche, jour de clôture, durant l'après-midi, manifestations populaires devant les monuments: Lavallée, Champlain, Montcalm, Lévis. Le cortège sera organisé par l'A. C. J. C. de Québec. On déposera des fleurs au pied de chaque statue et l'on prononcera de brèves allocutions se rapportant en même temps au congrès représentatif et à l'objet du pèlerinage. La procession se dispersera probablement à St-Roch, devant le monument du Sacré-Cœur, qui aura été inauguré.

Nous commençons cet automne, dit M. Adjutor Rivard, le recrutement des membres. La presse a fait montre d'une bienveillance extrême au sujet du congrès: pas un seul journal de notre langue en Amérique n'a manqué de faire connaître notre œuvre, un grand nombre de journaux européens en ont aussi parlé, et nous avons même reçu des coupures d'un journal français de Constantinople.

Toutes les paroisses de Québec fondent des comités régionaux pour le recrutement des adhésions, et une propagande de même nature sera faite dans les autres provinces.

Le gouvernement a déjà souscrit \$10,000 et la commission des finances du conseil municipal de Québec recommande le don de \$5,000. Lorsque Monsieur Roy, président du Congrès de langue française, et l'hon. M. Némessy Garneau, conseiller législatif, se présenteront, à la tête d'une cinquantaine de citoyens, devant la Commission des finances, il est à noter que la proposition comportant une allocation de \$5,000 fut faite par un Irlandais, M. Collier, et qu'un des compatriotes de celui-ci, M. Moudin, l'approuva en termes généraux. La proposition fut adoptée unanimement.

Les succès du congrès de langue française ont été d'ores et déjà assurés, dit M. Rivard; cela se voit au chaleureux accueil que nous recevons de toutes parts. L'œuvre a rallié jusqu'ici pas moins de cinq mille membres, et ce nombre sera doublé. Partout, on parle de se porter en groupes importants au siège du congrès; nous recevons des adhésions du Yukon et du Nebraska. Et plus le succès du congrès aura été considérable, plus puissantes seront les revendications qu'on pourra faire plus tard, en se basant sur les vœux formulés par le Congrès de langue française de Québec — vœux dont l'importance se mesurera au nombre des congressistes qui les auront secondés.

L. L.

Dans le Monde Ouvrier

EMPLOYES CIVIQUES.

L'Union des employés civiques de la division de l'Est ont eu une assemblée cette semaine.

La séance était présidée par M. J. Larose. Après l'adoption des minutes et des rapports des principaux comités, il fut proposé par A. Couture, et secondé par H. Charland, que les nouveaux membres soient admis à siéger.

Il est proposé par A. Couture et C. Boileau qu'un comité de trois membres soit nommé pour assister aux assemblées des deux autres locaux.

Après des remarques des plus importantes dans l'intérêt de l'Union de la part des camarades Jos. Larose, A. Couture, J. Plouffe et plusieurs autres membres, on ajourna la séance.

CHEZ LES MAÇONS

Les élections, commencées mardi dernier, ne seront terminées qu'à la séance du mardi soir, le 12 du courant. Tous les membres sont priés d'assister à cette séance importante.

LE DERNIER VOTE

Les charpentiers-menuisiers, local 124 et local 137, ont eu une assemblée bien employée lundi soir à leur salle respective au Temple du Travail. C'est le dernier jour du vote référendum et le grand jour des élections. Comme on le voit la besogne ne manquera pas et comme il s'agit de prendre une décision sur l'augmentation des contributions mensuelles et de se donner une bonne administration, il est important que tous les membres soient présents à cette réunion. Qu'on se le dise, c'est le dernier appel.

DEMAIN

Le comité général du Parti Ouvrier aura une séance spéciale au Temple du Travail; on s'occupera surtout de candidatures à l'échevinage et d'un article de la constitution déterminant la conduite des membres dans les assemblées publiques. Allons-y tous.

NOTA BENE

On est prié de prendre note que toute communication qui nous sera adressée, touchant les questions ouvrières devra être signée d'un nom responsable. On ne saurait prendre sur nous de publier quoi que ce soit dont la source de provenance nous serait inconnue.

Les personnes qui ont des griefs sérieux à faire connaître au public, ne devraient pas craindre de signer leur lettre ou de se présenter à nos bureaux pour appuyer leur dire de leur identité.

GRAND EUCRE

Le local 93 des charpentiers en fer donnera ce soir un grand eucré et bal à la salle Nationale, angle des rues Sainte-Catherine et Montcalm. On y fera un jeu sérieux. Voici la liste partielle des prix reçus jusqu'à date.

A. A. Dubord et Cie, 2656 Saint-Hubert, 1 paire de gants Chicago, Budgens; L. Clermont, restaurateur, 181 Sainte-Catherine, Est, 1 boîte cigares, Jos. Ainey, commissaire, 1 pipe; A. Verrière, 1 plateau en argent; Ed. Leclerc, 322 Rachel, Est, 1 boîte cigares; David Deschamps, 691 Mont-Royal, Est, 1 set à dîner; O. Lefebvre, Mont-Royal, 2 pots à l'eau; J. A. Lefebvre, 527 Ontario, Est, 1 spécial; O. Langoine, membre, 4 kodaks; Jos. Côté, bijoutier, 317 Rachel, Est, 1 fer à friser monté en argent; Jos. Boyer, restaurateur, 209 Saint-Denis, 1 boîte cigares; G. R. Brunet, 1 boîte à fruits; Larue et Cardinal, 20 Sainte-Catherine, Est, cigares, A. Langevin, agent d'affaires, 1 spécial.

CONSEIL DES MÉTIERS

Jeu de nuit, le conseil des métiers et du Travail s'est réuni au Temple du Travail sous la présidence de M. G. R. Brunet.

Le comité exécutif du Conseil a présenté son rapport qui fut mis à l'étude clause par clause.

Le comité suggère que le conseil approuve l'idée de l'échevin Tétréau, demandant de vote référendum sur la question de l'abolition de la qualification foncière pour la charge d'échevin de la ville. Cette suggestion est adoptée.

On demande aussi au comité exécutif du Congrès lors de l'entrevue que celui-ci doit avoir avec le gouvernement, d'insister auprès des ministres pour que la Législature accorde à la ville de Montréal le droit de fonder des glaciers municipaux.

Le conseil, de l'avis du comité exécutif, proteste énergiquement contre le projet de vendre l'Intercolonia.

On fit ensuite l'élection de certains officiers. M. Fournelle, Foster et St-Maurice ont été élus membres du comité exécutif et M. Wilkinson, auditeur.

Il fut aussi reçu le rapport de M. Charlemagne Rodier, au sujet de la vente du Mechanic's Institute. Ce rapport est renvoyé au comité exécutif pour plus ample information.

Une motion est aussi adoptée au sujet d'une entrevue accordée au comité exécutif du conseil des métiers et du Travail, en présence de M. G. R. Brunet, âgé de plus de 40 ans et ayant pas de difficulté en Canada de trouver de l'emploi. Le conseil est de l'avis contraire. M. Ainey profite de l'occasion pour dire que les paroles de M. Wanklyn et les siennes ont été rapportées faussément.

IV. On lit une lettre de M. P. M. Draper, secrétaire du congrès ouvrier du Canada, expliquant la résolution adoptée par le Congrès au sujet de la loi Lemieux.

Le Congrès a demandé le rappel de la loi en cause du principe de conciliation qui en est la base, mais par la déficiente application que l'on en a faite jusqu'ici.

V. La loi 111 des Machinistes demande quelles ont été les accusations portées contre le camarade J. A. Masse, quel article de la constitution il aurait violé, en un mot pourquoi il a été révoqué du conseil des Métiers. Cette lettre des machinistes soulève une intéressante discussion et le secrétaire reçoit finalement l'assurance de communication du dossier de l'affaire à l'union intéressée.

ENCORE CONFIANCE

Le conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg a adopté une résolution à l'effet de réaffirmer sa confiance dans l'organisation ouvrière internationale et que l'affaire McNamara n'a pas ébranlé cette confiance. Le conseil est d'opinion que se séparer des ouvriers américains serait faire rétrograder le mouvement de l'organisation ouvrière et ferait revivre cette méfiance mutuelle entre les divers pays qui ont aujourd'hui des liens d'amitié et d'intérêts mutuels.

Un est un fait accompli et la compagnie se contente de réexaminer contre le conseil municipal, par la bouche de son président, "Le public, dit M. Boyd, ne se laissera pas tromper. J'ai moi-même demandé à la Compagnie ce qu'elle entendait faire, maintenant que la fusion est faite, et on m'a dit d'attendre encore."

Nous ne pouvions faire rien de plus, dit M. Wanklyn, et si quelque chose est à blâmer, c'est la compagnie. L'échevin Boyd dit que la déclaration de M. Robert est erronée. La compagnie disait qu'une fois la fusion faite, elle présenterait son projet. La fu-

sion est un fait accompli et la compagnie se contente de réexaminer contre le conseil municipal, par la bouche de son président, "Le public, dit M. Boyd, ne se laissera pas tromper. J'ai moi-même demandé à la Compagnie ce qu'elle entendait faire, maintenant que la fusion est faite, et on m'a dit d'attendre encore."

Nous ne pouvions faire rien de plus, dit M. Wanklyn, et si quelque chose est à blâmer, c'est la compagnie. L'échevin Boyd dit que la déclaration de M. Robert est erronée. La compagnie disait qu'une fois la fusion faite, elle présenterait son projet. La fu-

sion est un fait accompli et la compagnie se contente de réexaminer contre le conseil municipal, par la bouche de son président, "Le public, dit M. Boyd, ne se laissera pas tromper. J'ai moi-même demandé à la Compagnie ce qu'elle entendait faire, maintenant que la fusion est faite, et on m'a dit d'attendre encore."

Nous ne pouvions faire rien de plus, dit M. Wanklyn, et si quelque chose est à blâmer, c'est la compagnie. L'échevin Boyd dit que la déclaration de M. Robert est erronée. La compagnie disait qu'une fois la fusion faite, elle présenterait son projet. La fu-

GRANDE LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Meubles

Meubles

Meubles

\$150,000.00

de stock qu'il nous faut écouler d'ici à janvier à

50% DE REDUCTION

C'EST UNE OCCASION UNIQUE. SACHEZ EN PROFITER. IL Y A DES OCCASIONS POUR TOUS.

Ameublements de Salon,

Ameublements de Salle à dîner,

Ameublements de Chambre à coucher.

Sofas, Tables, Chaises, Couchettes, Lits de toutes sortes.

Enfin tous les articles d'ameublements que vous pouvez désirer.

Hâtez-vous, afin d'avoir le premier choix.

Il y a de grandes économies à réaliser pour tous, soyez du nombre.

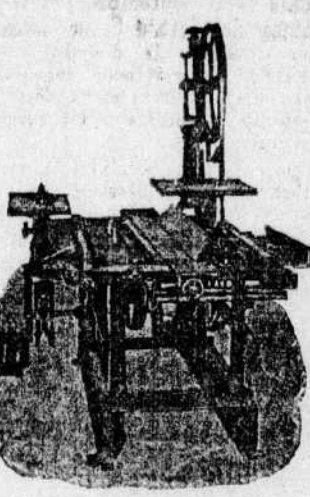
N'achetez pas de meubles avant d'avoir vu ce qu'offre à

50% DE REDUCTION

LA MAISON

F. X. VALIQUETTE

Coin Sainte-Catherine-Est et Avenue Pie IX - MAISONNEUVE



MONSIEUR L'OUVRIER

Remarque cette Scierie Mécanique Com-

C'est la réunion sur un même bâti, de six machines les plus utiles dans un atelier. Solidement charpentée en fer-ang, son mécanisme combine les services

d'une machine à moudre, dite toupie d'une scierie à ruban d'une machine à percer d'une machine à corroyer d'une petite machine à raboter.

En outre, on peut faire des mortaises, des tenons, des rainures, des enfurcures, etc., etc. Demandez notre catalogue, nous l'envoyons gratis.

En nous écrivant, mentionnez ce journal ou découpez cette gravure et incluez-la dans votre lettre.

BOURNIVAL & CIE, No 333 Notre-Dame Est, Montréal.

NOS SOUVERAINS AUX INDES

Leurs Majestés président à la cérémonie du dévoilement de la statue équestre élevée à la mémoire d'Edouard VII

Delhi, 9. — Les fêtes du Couronnement se poursuivent au milieu d'un splendide succès.

Hier, pendant toute l'avant-midi, les troupes faisaient la haie dans les rues, les Highlanders et les fusiliers du roi formaient un cordon autour du monument.

La plupart des princes hindous étaient présents et des dispositions avaient été prises pour permettre aux dames hindoues des castes supérieures, d'assister aussi à la cérémonie, sans être en proie à la curiosité du public.

Il y avait là les "princes" (voies), les princes, sultans, princesses et autres beautés des harems princiers. Elles furent conduites à leur place, dans des litières fermées.

Après le dévoilement, Leurs Majestés retournèrent au Camp Royal et le soir, ils offrirent un grand dîner officiel.

Une région enchantée

Un citoyen éminent de New-York, qui a fait un séjour en Canada, au Laurentian Club, lac-le-Pêche, P. Q., dit dans une lettre qu'il adresse au bureau-chefs du Grand-Tronc :

"J'ai fait le trajet sur la nouvelle ligne du Transcontinental jusqu'à P. Q. et j'ai été très heureux d'avoir vu cette partie de la ligne. C'est partout la même voie excellente, malgré les difficultés que présente le pays, et le même confort. Le territoire entier est coupé de lacs et de rivières et sera assurément ouvert aux visiteurs comme celui du Laurentian Club."

On espère que plusieurs des malheureux auront pu se sauver en sautant sur des glaçons et qu'ils ont été entraînés à la dérive.

Les habitants des localités en aval surveillent le fleuve pour porter secours aux survivants, s'il y en a.

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX

Exiger les marques suivantes de votre fournisseur :

LIQUEURS FINE, P. Garnier. CLARETS ET SAUTERNES, A. Delor & Cie. VIN BOURGOGNE, Morin Père & Fils. VIN SHERRY, Favorit. VIN DE PORT, Real Companhia Vinicola. CHAMPAGNE, Cardinal.

LAPORTE, MARTIN & CIE, LIMITEE, Agents. - MONTREAL

PETITES ANNONCES

À LOUER

CHAMBRES À LOUER

Chambre simple et double dans famille privée. S'adresser à 151 Sanguinet.

A LOUER

Un magnifique magasin pouvant servir pour un magasin de chaussures ou hardes faites, dans une localité où les citoyens réclament un magasin de ce genre. 1451 Saint-Denis, près de l'église. S'adresser O. Constantineau, 62 Saint-Jacques.

A VENDRE

A VENDRE

Carrioles de charretiers de première classe, chariots à pain, d'hiver, sleighs de laitières et toutes sortes d'autres sleighs, chez Ulric Roy & Cie, 1141 Papineau.

A VENDRE

PUPITRE (roll-top) en chêne, tout neuf. Aussi un violoncelle en très bon ordre. Vendra à sacrifice. S'adresser à 108, 41ème avenue Viauville.

A VENDRE

Magnifique poêle de cuisine, ayant coûté \$40, vendra à sacrifice, 582 Avenue Papineau.

A VENDRE OU A LOUER

Duluth et Coin Saint-Urbain. Plain-pieds neufs de 5 à 7 chambres, fournaise, lumière électrique, tapissés. Possession immédiate. S'adresser à St. Louisclair, 874 Sanguinet. Tél. N. Leclerc 904.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, prélatins, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

A VENDRE

Carrioles de charretiers de première classe, chariots à pain, d'hiver, sleighs de laitières et toutes sortes d'autres sleighs, chez Ulric Roy, et Cie, 1141 Papineau.

LAMPE A ARC

Une magnifique lampe à arc de première classe. A coûté \$55.00, vendra pour \$25.00. S'adresser au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

REGISTRE A VENDRE

Cash register à six tiroirs, à bon marché. S'adresser à J. O. Montclair, Drummondville, Qué.

TABACS CANADIENS

en feuilles, J. A. Forest, 189 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Commande remplie par la maille. Tél. Bell Est, 1487.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

TERRAIN A VENDRE

Un terrain situé sur la première Avenue. Vendra bon marché à un prompt acheteur. S'adresser après 7 heures p.m. au No 1209 Cadieux.

DIVERS

ACCORDEUR DE PIANO

M. M. Dionne, autrefois de Nazareth maintenant au No 163 Amherst. Téléphone Est, 5442.

ARGENT A PRETER

sur première hypothèque par montants de \$500.00 à \$8,000.00. S'adresser à R. Leroux, notaire, 30 St-Jacques.

ARGENT A PRETER

Nous réglerons toutes vos dettes, vous transigerons seulement avec nous, paiements faciles sans intérêts; entre-prenez personnellement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 99 St-Jacques.

CHEVAUX TONDUS

Chevaux tondus. Faites clipper vos chevaux à l'électricité, chez Lamothé, 628 rue St-Paul, en arrière. Ayant deux machines, les clients n'attendent jamais, 20 ans d'expérience. Tél. Main 2101.

CALENDRIERS

Calendriers de fantaisie pour annonces, modèles nouveaux appropriés pour tous commerces. Nos imprimés et livres à la vente. Héraud & Co, 56 Notre-Dame Est. Tél. Main 599.

MEMENTO

Précis des sciences usuelles et des connaissances pratiques. Vol. 200 p., 2 x 3. Indispensable aux écoles, 15 sous. Casier 44, Le "Devoir".

Matériaux de Construction

Amiante, Chaux, Sable Mortier, Rocher, Plâtre de Paris, ciment, Briques, Poutres, Rouleaux à mortier, Tuyaux de grès, etc. Canada Lime & Cement Supply Co., 126 avenue Laurier Est. Téléphone: St-Louis, 1987 le soir, 926.

POUR VOUS PROCURER

la meilleure fourniture à air chaud qui soit sur le marché, adressez-vous à Clare Bros., Preston, Ont., ou à son installateur, Ludger Boucher, Saint-Hyacinthe.

PÂTISSERIES PARISIENNES

PÂTISSERIE parisienne Fernand, gâteaux aux spécialités. Croissants frais, gâteaux mocha, gâteaux de noce, plum-puddings, et tous les chocolats, Mousse, articles de fantaisie pour les fêtes. Demandez nos prix pour ensembles et banquets. 640 Ste-Catherine Ouest. Tél. Up 2023. Livraison à domicile.

POÊLE EN ACIER

Assortiment complet de poêles en acier, fournaise — Moffatt — ainsi que poêles à gaz, ustensiles de cuisine, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Poêles échangés et réparés avec soin. M. H. Boucher, 1490 Boulevard Saint-Laurent, Est. St-Louis 1814.

REPARATIONS

Réparations de meubles de tout genre, rembourrage avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plumes défilées, Charles Turcotte, 435 Visitation. Tél. Bell, Est 2075.

SERRURERS

Clefs, serrures, spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf; pour toutes vos réparations de clefs, serrures, allez à 185 rue Sanguinet.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.B., avocat, 76 rue St-Gabriel. Tél. Bell Main 2679.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothé, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B.

LANE, J.-A., Avocat, C.B., 97 rue Saint-Pierre. Québec. Téléphone 352.

MEUNIER, L.-C.

AVOCAT, 80 Saint-Gabriel, en face du Champ de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1650 et Est 821.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, notaires (Léonard Bélanger et Adrien Bélanger), 30 St-Jacques, 1114 St-Jacques, 240 Visitation. Argent à prêter sur hypothèque à bonne condition, et achats de créances.

CIRIOUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 St-Gabriel. Tél. Main 2755. Résidence 405 Duluth Est. Tél. St-Louis 2555. Argent à prêter. Règlement de succession.

LEMBRE, JOSEPH-E., L.L.L., NOTAIRE PUBLIC de Lighthouse et Light-hall, 303 Edifice Banque de Québec. Tél. Main 531. Bureau du soir, 196 Versailles. Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester. Tél. Bell Est 246. Dr. J. G. Gendreau, Dr. Conrad Gendreau.

NOLIN DR. JOSEPH, Chirurgien-dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

BOUSSEL, EMBRY, A., chirurgien-dentiste, 502 St-Catherine Est, Montréal. Tél. Est 2971.

MEDECIN

Dr. E. LAURENT, 96, RUE SHERBROOKE-OUEST.

Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Le docteur Laurent a réouvert ses bureaux, fermés depuis deux mois à cause de la maladie et de la mort de sa femme, et de l'état de sa propre santé. Consultations: de 2 à 5 p.m., et sur rendez-vous.

CARTES D'AFFAIRES

LIONS ET MOUTONS

Par JEAN BEAUCHEMIN

En lisant les tirades échevelées de Vindicator, dans le *Pays* de samedi dernier, je me suis demandé si elles procédaient de la malice pure ou de la déraison.

Sans doute, me dis-je, il peut y avoir déformation du cerveau chez des gens à l'esprit farci de mauvaises lectures et d'idées fausses; mais ils manifestent par ailleurs trop d'intelligence pour être com- vaincus de pareilles sottises et se livrer de bonne foi à de semblables divagations.

Le président des étudiants de Laval, à Québec, présentait naguère ses hommages au Recteur de l'Université. Il termina en disant: "Soyez assuré, Monsieur, que vous trouverez toujours en nous des fils obéissants et soumis."

N'est-ce pas abominable, n'est-ce pas avilissant pour un jeune homme de témoigner ainsi son respect envers son supérieur? Est-ce bien là, quand on a vingt ans, l'attitude que l'on doit prendre devant un prêtre et un recteur d'Université catholique?

Brave lecteur, vous croyez que j'exagère un peu... démolissez! Eh bien, je vais citer textuellement quelques passages du long article qui a provoqué dans le *Pays* ce simple témoignage de respect et de déférence à l'autorité:

"Non, mais c'est là le langage d'une jeunesse obéissante, quelle alliance de mots disparates... Quelle formation a pu déprimer ces mentalités au point qu'à vingt ans on se fasse une gloire de sa docilité, qu'on proclame sa vénération pour le martinet et la férule? (Ici, Vindicator, non seulement déraile, mais devient faussaire et menteur.)

"La soumission et l'obéissance, ce n'est pas un programme qui convient à des hommes de notre temps et de notre pays."

"Le Christ l'a dit: le royaume de Dieu appartient aux violents, et non pas à ceux qui se soumettent. Quelles espérances peut-on fonder sur une jeunesse aussi vaine?"

"Quand on se fait mouton dans un pays où les lions ont établi leur tanière, on est bien sûr d'être croqué."

Et voilà.

Il faudrait des colonnes et des pages pour réfuter toutes les erreurs et les mensonges accumulés dans ces quelques lignes.

Faisons tout d'abord justice de l'effronterie qui va jusqu'à dénaturer et parodier un texte de l'Evangile, en l'opposant à la pratique de l'obéissance.

D'après Vindicator, le Christ a prêché non la soumission et l'obéissance, mais la violence; c'est-à-dire — vu l'opposition soulignée ici par notre exégète — la désobéissance, la révolte.

Ceux qui jusqu'ici croyaient, avec l'Evangile et l'universel enseignement catholique, que Jésus-Christ, pour racheter les hommes perdus par leurs désobéissances, s'est fait lui-même obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, qu'il n'a cessé d'inculquer cette vertu salutaire et de prêcher la soumission à tout légitime pouvoir civil ou religieux; tous ceux-là sont dans l'erreur. "Ce n'est pas un programme qui convient à des hommes de notre temps et de notre pays." Ce qu'il faut ce sont des violents. A eux seuls appartient le royaume de Dieu, dit le *Pays*.

Si le pauvre Vindicator, se méfiant de son ignorance, avait parcouru le contexte du verset où Notre Seigneur dit que le royaume de Dieu souffre violence, il eût constaté qu'il s'agit des persécutions qu'endurait alors et que devait subir plus tard l'Eglise, royaume de Dieu sur la terre. Il y eût trouvé une allusion prophétique aux vexations, aux odieuses violences que ses amis exercent actuellement contre la Religion en France et qu'ils voudraient introduire au Canada.

Et s'il eût voulu pousser plus avant ses investigations scripturaires, il eût pu trouver encore que la violence dont parle le Christ pour emporter le ciel d'assaut est tout l'opposé des principes dévergondés et subversifs qu'il prône en son article. La seule violence dont il est alors question est celle qu'il faut se faire à soi-même pour se vaincre et triompher de son orgueil impatient de tout joug. Le royaume du Christ appartient à ses violents, non à ceux qui font fi de l'obéissance et de l'autorité.

D'après Vindicator, obéissance

et jeunesse sont des mots qui jurent ensemble.

Ne lui en déplaise, l'obéissance convient à tous les âges; et le bon sens comme l'expérience nous induisent à croire qu'elle sied particulièrement aux jeunes gens. Justement parce qu'ils sont à l'âge de l'ardeur, de la fougue, des témérités, et, comme dit le *Pays*, "des folies équipées", ils ont plus que tous autres besoin d'un frein pour éviter les écarts, et d'une direction pour empêcher, — en les canalisant — que leurs énergies débordantes ne se déversent en pure perte.

Mais, dit le *Pays*, comment des jeunes gens peuvent-ils apprendre, par la soumission, à devenir de main des meneurs d'hommes? Ils ne sauraient être alors que des moutons! Et comment, avec une pareille mentalité, escompter des victoires pour l'avenir?

— Tiens! Est-ce que, par hasard, ce ne serait plus la ferme discipline, la soumission et l'obéissance aux chefs qui font les fortes armées? Et est-ce que l'apprentissage du commandement doit se faire maintenant par l'insubordination? Il faudra, Vindicator, faire part de votre trouvaille aux états-majors des grands pays d'Europe.

Comme vous êtes friand d'écriture sainte, que vous en usez comme un éléphant joue de la mandoline, permettez-moi d'ajouter encore un texte sacré: "Le jeune homme obéissant comptera de nombreuses victoires." Conséquemment, si vous n'avez d'autre sujet de crainte que leur obéissance, ne vous apitoyez pas trop sur l'avenir des étudiants de Laval.

Suivant sa coutume — pour s'éviter sans doute des ennuis — le *Pays* essaie de mettre une sourdine à son perfide et dangereux article; mais, cette fois, il s'y enfère davantage et ne fait qu'aggraver son cas en voulant hypocritement l'atténuer. Qu'en on juge:

"Le *Pays* ne prêche pas la révolte. Nous ne demandons pas aux étudiants de Laval de se soustraire aux règlements universitaires."

Mais alors pourquoi fait-il un crime aux étudiants de leur "soumission et de leur obéissance" au dépositaire et au représentant de cette même autorité universitaire? N'est-ce pas là de la comédie?

Oui, mais les lignes qui suivent immédiatement la phrase précitée montrent que, sous le couvert de la comédie, l'auteur poursuit un but bien calculé. De ces lignes se dégage une sinistre clarté. Les voici:

"Loin de notre pensée, mais nous estimons qu'ils doivent se conduire comme des hommes et affirmer l'indépendance de leur esprit aussi bien que la dignité de leur conscience."

Nous y sommes. Peu importe au *Pays* que les étudiants s'astreignent à un règlement matériel et mécanique. Cela ne porte pas atteinte à la dignité de conscience non plus qu'à l'indépendance de l'esprit. Mais ce qui l'offusque, c'est leur disposition à se soumettre à l'enseignement parfois autoritaire et dogmatique d'une université catholique, au prêtre qui en est le vivant représentant. Alors il n'y a plus de libre-pensée, possible, plus de morale indépendante; c'est la sujétion de l'esprit, c'est la déchéance de la conscience qui ne doivent relever que d'eux-mêmes.

Evidemment le dessein prémédité du *Pays* est, l'émancipation de notre jeunesse. Il cherche à former des sujets qui pourront aider à relever le Temple de l'émancipation effondré il n'y a pas si longtemps. D'ici là il leur prêchera l'insubordination de la pensée et de la conscience, jusqu'à ce qu'il leur fasse pratiquer la seule noble soumission, l'obéissance aveugle et anticipée — scellée par le serment — à tous les ordres du Grand Orient. Alors les moutons seront à plat ventre devant le Bouc enorné. Seront-ils plus forts contre les lions du Canada?

Jean BEAUCHEMIN

Les élections en Allemagne

Berlin, 9. — La Gazette Impériale a publié hier le décret annonçant la dissolution du Reichstag et fixant la date des élections générales au 12 janvier prochain.

Le parlement connu sous le nom de "Reichstag von Bismarck", élu en 1907, a donc vécu.

Le Reichstag précédent avait été dissous brusquement, à la suite d'un vote de non confiance au sujet des subsides pour les opérations militaires dans le Sud-Ouest africain.

M. HENRI BOURASSA A SAINT-HYACINTHE

(Suite de la dernière page)

On a fait allusion aux droits des minorités d'enseigner à leurs enfants la langue maternelle et de leur inculquer, par l'instruction publique, les principes religieux que professent les pères de familles.

C'est un droit naturel et social que tous les partis doivent respecter s'ils veulent un Canada libre, digne et vraiment une terre de liberté.

L'on nous a accusés, dans les provinces anglaises, de soulever les préjugés parce que nous réclamons pour la minorité française et catholique les mêmes droits que ceux dont jouit la minorité anglaise et protestante dans cette province.

Et l'on nous traite de démagogues! Pourquoi? Parce que nous le faisons avec sincérité.

Lorsque en 1890 nous dénoncions si vigoureusement le gouvernement conservateur le "Globe", le "Herald", disaient-ils que Laurier était un démagogue? Non, parce que cela faisait leur affaire.

Quand les conservateurs dénonçaient G. Brown, les journaux conservateurs accusaient-ils Cartier de démagogue? Non, parce que Cartier avait raison et que cela faisait leur affaire.

Nous, l'on nous accuse de démagogie parce que nous réclamons justice des blancs et des rouges.

Si les circonstances eussent voulu que nous fissions campagne pour Laurier et que nous eussions contribué à sauver l'âme au pécunier, ni le "Globe", ni le "Free Press" ne nous traiteraient de démagogues.

Les principes de justice, nous les défendons tant que Dieu nous prêterait vie, non pas parce qu'ils sont les droits d'une minorité protestante ou catholique et que nous nous tenions sur le terrain des croyances, mais parce que nous nous tenons sur le terrain de la justice et des droits égaux pour tous les sujets de Sa Majesté qui ont par leur sang et leur parole mérité protection, à l'ombre du drapeau britannique tout autant que les nouveaux venus qui n'ont pas fait de la même façon.

Nous sommes démagogues, dit-on, parce que nous avons dit et répétons que la marine présentée par Laurier à un parlement moribond et enterré, le 21 septembre était une loi contraire à l'esprit de la constitution. Nous sommes démagogues, parce que nous avons dit que le principe sur lequel repose l'empire est le principe de l'égalité des droits et des devoirs.

Je m'explique. Le Royaume uni élit un parlement, et le parlement choisit un exécutif. Et c'est ce parlement qui a le contrôle exclusif des affaires étrangères.

Si la marche des affaires cause des conflits, fait surgir des guerres il appartient aux électeurs du royaume uni de récompenser ou de punir.

Nous n'avons aucune voix au capital, nous ne pouvons ni approuver, ni désapprouver.

Est-il juste qu'on nous appelle à contribuer soit par contribution directe ou par la création d'une marine?

Est-il juste que 7 millions et demi d'habitants qui n'ont pas le droit d'exprimer la moindre opinion soient taxés pour soutenir des guerres dont ils n'ont nullement le contrôle?

Et cependant de telles paroles furent prononcées il y a quelques jours par M. C. H. Cahane.

Personne ne s'en est ému, personne ne l'a traité de démagogue.

M. Asquith refusa, déclarant que l'Angleterre ne pouvait pas partager ses pouvoirs avec les colonies, ni leur accorder une voix dans les questions de paix et de guerre.

Après avoir cité ces paroles, M. Cahane ajouta: "S'il doit être ainsi, je déclare hautement qu'il est du devoir des hommes, qui, comme moi, sont impérialistes de naissance et d'éducation, de dépenser le reste de leurs énergies à briser les liens qui unissent le Canada à l'Empire."

Si Henri Bourassa ou Armand Lavergne avaient dit cela, il ne se serait pas trouvé un journal libéral qui ne nous eût dénoncés, et tout le troupeau rouge hurlerait à la chambre contre les démagogues nationalistes comme des moutons fâchés mis à la poste des gras pâturages.

Pour tous nous réclamons le droit de discuter librement sans se voir en butte à des accusations de déloyauté et de trahison avec lesquelles Laurier tente de se refaire en ameutant les derniers débris du vieux grisonnement en train de disparaître.

Sera-ce donc là le dernier mot de celui qui tant d'années se donna comme le champion de l'union des races?

Après le 21 septembre je croyais que Laurier était demeuré sincère au moins sur un point: j'aurais à le croire et à le croire.

Cadeaux de \$5 et \$10

GRATIS SUR DEMANDE

Quiconque achètera un lot de **PLATEAU BON-AIR** d'ici le 1er janvier recevra en cadeau un service de toilette valant \$5. Un achat de deux lots ou plus donnera droit à un service de table d'une valeur de \$10.

Ce qui donne de la valeur à la terre, est le bâtiment. Le quartier de Montréal où il se vend le plus cher, est celui où il se fait aussi le plus de construction, est évidemment celui qui offre les placements immobiliers les plus sûrs. Saint-Denis a fourni à lui seul 38 des 672 transactions immobilières qui ont eu lieu durant le mois d'octobre dans les 27 quartiers de Montréal et dans le quartier Saint-Denis.

Pour informations supplémentaires, s'adresser au Crédit Métropolitain (limité), rue Saint-Jacques, 74.

en rendre hommage à cet homme que j'ai aimé et pour lequel j'ai combattu sans compter.

Je ne croyais pas que pour satisfaire une basse rancune de politicien battu il irait ramasser dans le fossé les petits arguments dont ont pu user les vandaliens du parti: les Lafortunes, les Lemieux, les Gauthier.

En passant, un mot de M. Gauthier, ditur.

"N'allons pas jusqu'au fond du fossé", répond l'orateur au milieu des rires.

En passant un mot de M. Gauthier. Il a fait en chambre, son premier discours, ce que les Anglais appellent un discours de virginité. Il a fait une déclamation des crimes des nationalistes. Il n'en a oublié que deux: ce sont les citations des crimes des nationalistes. Cette doctrine est acceptée en Angleterre par un très grand nombre de gens.

Aucun parti politique n'a le droit de changer la nature de ses relations avec l'Angleterre sans consulter préalablement le peuple.

Si la majorité consent à donner son sang et son argent à l'empire, très bien, nous nous soumettons.

Mais jusqu'à nous avons le droit de dire que le peuple pense comme nous.

Vous vous rappelez qu'après St-Eustache, la "Presse", la "Patrie" et autres comparses vous ont dit que c'était inutile d'exprimer votre opinion, que vous étiez la minorité et que vous deviez vous taire par crainte d'amoindrir les anglais.

Que voyons-nous aujourd'hui? MM. Borden, Hazen, White, — un libéral sûr — sont venus affirmer que la loi Laurier avait été condamnée par les provinces anglaises tout autant que la réciprocité.

Et M. Stevens de la Colombie Anglaise affirme que dans sa province tous étaient unanimes à la condamner.

Que serait-il arrivé si vous eussiez écouté Laurier et tous ses suivants? Si Lemieux, ni Laurier, ni aucun du même frém qui suit le sillage de la baleine n'a osé contredire les ministres.

Le peuple anglais commence à comprendre que la doctrine nationaliste n'est pas si mauvaise que les politiciens le disaient.

Ceux qui pensent en dehors des partis commencent à s'interroger.

Depuis le 21 septembre j'ai reçu des centaines de lettres me demandant d'expliquer la doctrine nationaliste aux provinces anglaises.

Dans chaque lettre même désir, même anxiété de connaître notre passé.

Pourquoi?

Je ne suis rien, je n'ai ni l'Alouque charismatique de M. Laurier, ni la puissance de M. Borden.

Pourquoi? Parce qu'ils comprennent que la voix de Québec est — une voix loyale, sincère, qui se fait entendre et qui a pénétré à l'oreille des anglais pour leur prouver quoi? Que nous voulons les dominer? Non. Quand même nous serions le nombre et la force, je vous dirais: "Descendants de la race qui a mieux aimé régner par la force que par la loi, parce que la force tombe et que, seul l'amour survit, respectons toutes les minorités quelque faibles soient-elles."

Dire quoi? Que nous voulons la part du lion ou du chacal? Que nous ambitionnons des titres et des honneurs? Non.

Faire entendre la voix de la duplicité, de la trahison? Non.

L'ambition qui m'anime n'est pas d'obtenir une part de dépouilles pour moi et ceux qui m'aident.

L'ambition de ma vie qui m'a soutenu et animé dans toutes mes luttes, que l'insolent se fasse, que les rouges ne m'aiment plus et que les bleus se défilent de moi, c'est de faire comprendre à mes compatriotes d'abord qu'ils doivent pratiquer chez eux à l'égard des minorités la grande leçon de justice, de tolérance et de charité.

C'est d'inculquer à la jeunesse qui grandit et qui, demain, sera la meilleure — garantie de tolérance et de respect de la part des autres c'est de réclamer pour nous la mesure de justice que nous leur accordons.

C'est qu'elle doit s'intéresser au sort des minorités catholiques, non pas en vue d'une agitation malsaine, mais en vue du triomphe de la justice égale pour tous.

C'est de se voir développer chez le canadien-français le véritable orgueil britannique.

Loin d'être anti-britannique j'ai tellement en moi la fierté des droits du citoyen britannique que je voudrais que nous apprissions à le proclamer avec le même orgueil que les anglais d'origine.

Ceux-là qui ont prêché l'hypocrisie politique sont les véritables ennemis du drapeau britannique.

Si grâce à l'esprit de parti, à l'amour aveugle pour un homme et un drapeau, ils ont réussi à faire refouler tout sentiment de fierté et à obtenir des Canadiens-français de se coucher, ils ont créé un sentiment de défiance, de rancune.

Laurier a jeté chez nous une semence de mépris.

La grande qualité des anglais, c'est de respecter la force morale, la force physique, la force numérique. Nulle part plus qu'en Angleterre, l'homme politique courageux et sincère n'est acclamé par ses compatriotes même quand

LUNDI O. LEMIRE & CIE, MARDI Rues ST-DENIS et STE-CATHERINE

Avez-vous quelque chose à renouveler

Notre rayon de garnitures pour maison est au 31ème étage. Rideaux en dentelle depuis, la paire, 98c. — \$15.00

Carpettes, (Rugs), toutes les grandeurs, un prix pour tous. Portières unies et de fantaisie la paire, depuis \$2.29 à \$25.00

SPECIAL

1.500 paires de gants en chevreau français, toutes couleurs, et pour tous, prix marqués 95c. Lundi, la paire 74c

IL VOUS FAUT VENIR

Venez et visitez notre rayon des jouets et poupées. N'oubliez pas d'amener les mioches avec vous. C'est pour eux que nous nous sommes étudiés à faire ce département beau, attrayant et amusant; il faut qu'ils en jouissent à déborder.

2 Spécialités pour Lundi

Poupées marquées 35 cents, pour 19c

Traineaux marqués à 35 cents pour 23c

31ème plancher.

Notre premier étage vous fera penser au temps des Fêtes, tant il est joliment décoré.

Visitez notre installation principale de bûches de toilette, services de manucure, à barbe, articles de toilette de toutes sortes.

Bronzes, vases à fleurs, vases décoratifs, pendules, cadeaux, statues et statuettes, etc., tout un journal ne suffirait pas à énumérer ce que nous y avons d'installé. Venez nous voir.

CHASSEURS expédions-nous vos FOURRURES et nous vous donnons les plus beaux Prix du Marché. REVILLON FRÈRES LIMITED 134-136 RUE MONTREAL MONTREAL, P.Q.

Nous donnons gratis à tous les chasseurs qui nous feront un envoi de fourrures, notre livre "Le Fidèle Compagnon du Chasseur".



La joie est au foyer quand **BEBE** EST PLEIN DE SANTE **LA PEPTONINE** produit toujours ce résultat, car elle renforce, lui donne un sommeil paisible et du sang riche. C'est la nourriture par excellence.

LE RELAIS HOTEL FASHIONABLE Coin Berri et Saint-Louis, à côté du Viger

Magnifiques chambres, Salles de bain, Grandes salles d'attente, Salons, Cabinets particuliers pour dames, Salle de Banquet, Service de lère classe. Repas à 35c.

NAP. GEOFFROY, PROPRIETAIRE

J. B. PAUZE & CIE Entrepreneurs Généraux

BUREAUX 70 Rue St-Jacques Tél. Main 735

RENE CHARBONNEAU Diplômé de l'A.A.P.Q. Architecte et Évaluateur. Tél. Main 2615. Rés. Westmount 2860, 52 St-Jacques Montréal.

ils votent contre lui.

Nous n'avons ni la force financière, ni la force du nombre; je ne m'en plains pas.

Mais, sur le terrain de la force morale et de la justice immanente, nous devons réclamer.

Les Anglais peuvent ne pas nous écouter. Si nous nous courbons, si nous nous traînons le front dans la poussière, ils feront à leur tour ce qu'ils ont fait à nous. Mais si nous continuons à lutter sans violence et avec persévérance, ils finiront par entendre et ce que la voix de la justice parle et qu'ils la doivent écouter.

Je le dis sans crainte, nul, plus que l'Anglais n'est prêt à reconnaître son erreur.

Si nous rappelons à l'Anglais que la terre du Canada n'est britannique que grâce à nos pères qui la défendirent contre les Anglo-saxons du midi en révolte; si nous leur rappelons que dans les luttes constitutionnelles nous avons toujours fait appel à notre droit d'être gouvernés comme en Angleterre, ils nous respecteront et nous accorderont notre part de justice.

Garage détruit par le feu

Québec, 9. — Un incendie a détruit hier matin le garage d'automobiles appartenant à M. J. N. Landry. Neuf voitures ont également été détruites, dont trois étaient la propriété de M. Landry. Celui-ci fait une perte d'environ \$15,000 dont la moitié est couverte par des assurances. Le feu a été mis par des cendres chaudes tombées de la fournaise sur le plancher.



FOURRURES !

Manteaux pour DAMES et MESSIEURS

COLS, PAREMENTS, ETOLES, MANCHONS, CASQUES et GANTS

Belles Marchandises Confection Soignée. Prix Très Modérés.

Je vous invite cordialement, Mesdames et Messieurs, à m'honorer d'une visite et à venir examiner mes nouveautés en fourrures; vous y trouverez intérêt et profit.

ARMAND DOIN

76 Notre-Dame Est, Montréal, Canada.

QUE VOTRE CADEAU DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN EN SOIT UN AGREABLE

Il y a beaucoup de bien à dire de la pratique moderne qui consiste à faire des cadeaux, mais le choix de ces cadeaux laisse souvent beaucoup à désirer.

Quelques-uns d'entre nous, en songeant un cadeau projeté, nous nous sommes demandé ce qui lui plairait, ce qu'il lui faut, ce qu'il lui est le plus besoin.

D'autres en viennent tout de suite aux conclusions et achètent quelque chose qui se porte; qui orne, qui se mange, ou encore donnent de l'argent.

C'est ce dernier cadeau qui est le plus recommandable, mais on peut faire plus encore, dans ce sens et avec les résultats les plus heureux.

Placez de l'argent dans l'IMMEUBLE A MONTREAL. Achetez à votre femme, à votre fille, ou à votre fille un terrain à Montclair, New Westmount ou Paradiak, avec l'assurance que: Loin d'être déprécié, votre cadeau augmentera en valeur tout le temps.

Qu'il ne peut se briser, s'user, se perdre, être volé. Désirez-vous inculquer les principes d'économie à votre fille ou à votre fils?

Alors, confiez-nous un dépôt de dix pour cent ou plus sur le prix d'un terrain à bâtir sur n'importe quelle de nos propriétés, et aidez votre enfant à amasser une fortune en payant un dollar ou deux par mois sur ce terrain.

Si vous avez plusieurs enfants, pourquoi ne pas leur faire un cadeau collectif en déposant en leur nom dix pour cent du prix d'un terrain ou de terrains à Montclair, New Westmount & Paradiak, et alors, si vous le pouvez, faites des versements tous les mois ou tous les trois mois.

Après un certain temps, ces terrains auront beaucoup augmenté de valeur, et vous pourrez ainsi procurer une belle dot à votre fille, ou une somme rondelette pour lancer votre fils dans les affaires.

JESUS EN CIRE POUR NOEL

Le plus joli et le plus approprié des cadeaux.

Vous n'en trouverez qu'ici car nous sommes la seule maison qui les vende, à l'occasion de cette grande fête.

LA QUANTITE EST LIMITEE

HATEZ-VOUS!

Les premiers rendus sont les premiers servis.

LaCie WISINTAINER INCORPOREE

58 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Suggestions pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An

Laurent vendus pour cadeaux avec l'entente que nous ferons l'examen de la vie après les fêtes, si désiré.

Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORNGONS et LUNETTES.

YEUX ARTIFICIELS, Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.

Consultations: à l'Hôtel-Dieu de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et samedi, aux salons d'Optique, de 9 a. m. à 8 p. m. Appointments par téléphone.

Spécial: Un département d'instruments de photographie, marque "Ensign", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.

SALON D'OPTIQUE FRANCO-BRITANNIQUE

ROD CARRIERE, HENRI HENEGAL Opticiens et Optométristes.

205 et 207 RUE STE-CATHERINE-EST. Entre Ste-Elizabeth et Sanguinet.

Pour le Congrès du Parler Français

Ce soir, à 8 heures précises, à la chambre No 3, du Monument National, aura lieu une assemblée de la commis-

sion des Intérêts scientifiques, littéraires et artistiques de l'Association St-Jean-Baptiste qui se propose de prendre une part active dans la préparation du Congrès du parler français. M. A. Rivard, président du Congrès, et l'abbé Lortie, secrétaire de ce même comité, tous deux de Québec assisteront à l'assemblée.

L'UTILITE, la nécessité même des COFFRES FORTS est reconnue par tout le monde. Il n'est personne qui n'ait à mettre à l'abri soit contre les dangers de l'incendie, soit contre les entreprises des voleurs, des DOCUMENTS, TITRES, VALEURS, BIJOUX, SOUVENIRS et autres objets précieux.

Les Voûtes de Sécurité de —

La Société d'Administration Générale

35 RUE ST-JACQUES, MONTREAL

offrent les plus grandes garanties de résistance et de solidité.



Cloches d'Eglises de la Célèbre Fonderie PACCARD Fondateurs de la Savoyarde 43,365

Plus de 700 cloches ont été placées au Canada. Garantie de 10 ans. Parfaite Harmonie. Sans retouche après la coulée.

Z. O. TOURANGEAU, 358 rue Rachel Est, Montréal

C. EMILE MORRISSETTE, Représentant Général, 203 et 208 rue Latour, Québec.

Machine pour caillonnier brevetés, Coussinets à secteurs mobiles, Battants Retro-Lancés brevetés.

EXAMENS DES CLOCHES SUR DEMANDE. Demandez notre Catalogue

POUR LES JEUNES.... ET LES PLUS VIEUX

Mme Gratton de St-Laurent, choisi par Mme A. Navert :
Set à l'eau, don de Mlle Adèle Lalumière, choisi par M. J. C. Bonhomme :

SECTION DES OUVRIERES D'HOCHELAGA

Dimanche, le 3 courant, il y eut as-

**La plus Grande Maison faisant le Commerce Exclusif
de Fourrures dans l'Empire Britannique :: :: :: ::**

— EN —

FOURRURES

NOS PRIX SONT MODERES

Pardessus doublé en rat, avec collets en mouton de Perse et en loutre, pour hommes. Spécial **\$45.00**

MONTREAL TORONTO



"Mitti", Thibeault, 27 ans, mécanicien sur la même locomotive, s'est fait

Prrière de se rendre pour 8 heures précises.

pensé pour le chenal entre Montréal et Québec, un total de \$8,358,322 en frais de dragage et \$3,756,710 en matériel.

Denis; c'est ce qui en fait un des placements immobiliers les plus sûrs qu'il y ait à Montréal à l'heure actuelle. r.



LA VIE SPORTIVE

COMMUNICATION AU SUJET DE LA "GUIGNOLÉE"

Monsieur le Rédacteur des sports au "Devoir",

Monsieur,

Un monsieur qui s'intitule à la fois "donateur à la Guignolée", "membre de la Société de Saint-Etienne de Paul" et "croyant respectable de la paroisse St-Etienne" — ce dernier détail nous fait surtout plaisir — vient de publier dans l'"Express" une lettre qui est moins l'expression d'une opinion que l'œuvre d'un homme qui se croit le droit de dire à tous les clubs de raquetteurs de Montréal que ceux-ci ne sont que des voleurs et des escrocs, et qu'ils ne méritent pas d'être considérés comme des clubs de raquetteurs, mais comme des clubs de voleurs et d'escrocs.

La lecture de M. Pierre Forget est grosse d'irrévérence et d'inconscience, et contient plusieurs assertions erronées qui est de mon devoir de rectifier par ce qui s'ensuit pour mettre en doute la bonne foi de tous ceux qui depuis trois ans ont accordé tant de dévouement désintéressé à l'œuvre de la Guignolée.

M. Forget paraît ignorer ou vouloir ignorer comment les organisateurs de la Guignolée s'y sont pris l'an dernier pour qu'il n'y ait aucune erreur ou irrégularité dans la souscription prélevée par les raquetteurs.

"L'honnête paroissien de St-Etienne de Paul" est complètement hors de la vérité quand il affirme à la légère que les boîtes de collection l'an dernier ont entraîné quelques semaines dans un endroit quelconque et que leur transport a coûté à chaque club la somme de huit dollars environ.

Chaque club de raquetteurs est faussé du commencement à la fin, et je suis heureux de trouver l'occasion de démontrer aux citoyens de Montréal comment s'y prennent les organisateurs de la Guignolée pour faire un succès de la charitable entreprise dont bénéficient les pauvres de la métropole.

Toutes les dépenses, y compris la confection des boîtes, pour la collection de la guignolée, ont été de \$163 et ces boîtes serviront de nouveau cette année puisqu'il n'y a qu'à ajouter de nouvelles couvertures. Ce n'est donc pas le transport de ces boîtes, mais bien leur confection et autres dépenses nécessaires, qui ont coûté quelque chose.

Enfin, les organisateurs de l'an dernier, les organisateurs au nombre de quatre, j'étais avant tout de leur propre argent leurs dépenses personnelles. Et maintenant voici pour "l'honnête paroissien de la paroisse de Saint-Etienne de Paul" les explications relatives au voyage et au contrôle des boîtes après la collection.

Aussitôt que la souscription fut terminée l'an dernier, des délégués de tous les clubs de raquetteurs se rendirent chez M. Garnier, président du "Montagnard", où deux agents de police avaient été postés à la porte afin de prévenir de l'entrée de M. Garnier, en présence des délégués des clubs, chacune des boîtes fut scellée et lorsque toutes rassemblées, elles furent portées en automobile, par des organisateurs de la Guignolée, accompagnées de deux agents de police aux côtés de M. Garnier, et restèrent pendant une dizaine de jours. Cette intervalle s'explique par le fait que nous voulions avoir le temps nécessaire pour organiser la grande démonstration au Cercle Paroissial à laquelle devait se faire la distribution des secours aux conférences de Saint-Vincent de Paul de la ville.

Au jour convenu, M. Garnier et moi, toujours accompagnés de deux agents de police nous nous rendîmes au Cercle Paroissial et retirâmes les boîtes de perception pour nous rendre ensuite en voiture au Cercle Paroissial où se fit la démonstration. Les boîtes furent déposées sur l'estrade et le président de chaque club fut appelé à vérifier le scellé apposé sur chacune des boîtes, après quoi en présence de M. Prud'homme, gérant de la Banque d'Hochebourg, de M. le chanoine Lepelletier, aumônier-général de St-Vincent de Paul, des présidents des conférences et de plusieurs employés de banque, elles furent ouvertes et l'argent compté pour chaque club. On forma ensuite le total, et la société de St-Vincent de Paul déclara à chacune des paroisses la part qui lui revenait de la collecte faite par les raquetteurs dans chaque arrondissement.

Et voilà comment on s'est organisé pour qu'il n'y ait pas la moindre lacune ou la moindre irrégularité quant à la distribution des secours de la Guignolée des raquetteurs en 1910.

Si "l'honnête paroissien de la paroisse Saint-Etienne de Paul" n'est pas satisfait de ces explications, et bien ma foi je le demande s'il se peut contenter lui-même.

Le projet de M. Forget, celui qui affirme humblement être la plus pratique se lit comme suit à l'article premier.

"Que les clubs de raquetteurs courent la guignolée au profit des pauvres d'un arrondissement déterminé par le comité d'organisation."

Je ne m'explique pas sur cet article qui est à la fois imprécise et inconscient.

Ainsi le but de la Guignolée qui est de fournir un peu de soulagement à tous les pauvres de Montréal en général se trouverait méconnu.

Figurez-vous un instant que le comité d'organisation de la Guignolée s'assemblât, déciderait grâce à l'influence de M. Forget et ses amis pour élever sur lui, de donner tous les profits de la collecte faite par toute la ville aux pauvres de la paroisse de Saint-Etienne de Paul.

Est-ce l'un des respectables "honnêtes citoyens" que la Guignolée ne sera peut-être pas météorologique, mais elle est fatale comme la marée montante. Informations sur demande, au Crédit Métropolitain (limité), 735 St-Jacques, 74.

Les pauvres des autres localités, d'autant plus que nous savons, pour l'avoir entendu dire publiquement par Monseigneur l'Archevêque, au Monument National, il y a deux semaines, que la paroisse de Saint-Etienne de Paul n'a pas le droit d'être considérée comme une paroisse de la ville de Montréal.

Irrefutable, injuste et inconscient tel est le premier article du projet de M. Forget.

M. Forget demande dans son second article que le curé, le président de la section paroissiale de la Saint-Vincent de Paul, le président de chaque club de raquetteurs et au besoin un notaire certifient en dernier lieu, la vérification des montants de chaque boîte de perception quand aura été terminée la collection. M. Forget qui veut épargner des embarras et des dépenses aux organisateurs de la Guignolée, propose justement quelques-uns et le voit demander tant de précautions il semble vouloir mettre en doute l'honnêteté de tous ceux qui ont eu charge de vérifier la collecte de la Guignolée.

Se figure-t-on ce que présenterait d'ennuis de perte de temps et de déplacements la demande de cinq ou six signatures à la suite du rapport de chacun des "coursiers de la Guignolée".

"A la distribution des prix aux gagnants" ajoute M. Forget, en parlant des récompenses décernées aux clubs qui auront le plus réuni d'argent, les délégués de Saint-Vincent de Paul ne pourront rester sourdes à de pareils succès et fêteront d'un commun accord vainqueurs et vaincus, ne voyant dans les deux que des dévoués aux pauvres et des gens qui ne travaillent pas seulement pour obtenir de la réclame politique ou passagère, mais pour s'acquiescer du mérite des pauvres qui sont les vrais amis de notre Créateur."

Cette fin de lettre de M. Forget laisse percer un dépit que nous ne comprenons pas encore, parce que nous ne savons pas trop ce qu'est le "respectable citoyen de la paroisse Saint-Etienne de Paul". Cette conclusion, dis-je, ne rencontrera certainement pas l'assentiment des membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, car autrement il faudrait conclure que la Société de Saint-Vincent de Paul méconnaît l'élan généreux des raquetteurs de Montréal, il faudrait aussi conclure que les conférences de Saint-Vincent de Paul ne se laissent pas facilement attirer par l'indigence extrême de ceux qu'elles sont chargées de secourir.

Après M. Forget lui-même, "c'est en face du dévouement des guignoleux que les conférences de Saint-Vincent de Paul ne pourraient rester sourdes à leur succès." Vraiment M. Forget qui se déclare membre de la Société de St-Vincent de Paul, n'est pas tendre pour ses co-citoyens et nul doute que personne d'autre ne songera à le féliciter d'avoir ainsi qu'il y a intérêt et manque de vigueur chez les membres de la Saint-Vincent de Paul.

Et maintenant passons en l'éclairant, sur l'allusion blessante que M. Forget fait en parlant de ceux qui souscrivent si généreusement, tous les ans pour le succès de la guignolée.

Vous citoyens de Montréal qui donnez un peu de plus que d'habitude, quand on frappe à votre porte et qu'on vous expose notre projet en faveur des pauvres, n'êtes-vous pas poussés par la charité mais bien par un besoin de popularité ou des intérêts politiques? Vous tous organisateurs de la guignolée qui m'avez donné à moi humble initiateur de cette vieille coutume canadienne à Montréal, un appui si précieux, si constant et si désintéressé depuis deux ans, vous tous raquetteurs de Montréal n'agissez que sous l'impulsion de perspectives politiques ou d'un désir de popularité.

Ce n'est pas moi qui le dis messieurs, mais c'est M. Pierre Forget, respecté citoyen de la paroisse de Saint-Etienne de Paul.

J'en ai écrit peut-être un peu long, mais je ne serais fait un reproche de ne pas relever dans les journaux de Montréal l'injure qui vient d'être faite à l'organisation de la guignolée à Montréal.

Ceux qui depuis trois ans travaillent à perpétuer cette vieille et savoureuse coutume dans la métropole, sont au-dessus des désirs mesquins que M. Forget semble leur prêter. Tous occupent à Montréal des situations très enviables, et c'est par leur travail et leurs talents personnels qu'ils espèrent se créer un rang ou même un avenir politique, mais non en organisant d'"guignolées".

Je demande loyalement à tous les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul s'ils peuvent approuver sans rougir des remarques du genre de celles que M. Forget a faites dans la "Press" par l'un d'eux, et je demande en même temps à tous les raquetteurs de Montréal d'ignorer la peu délicate communication de M. Forget, pour se mettre de nouveau résolument à l'œuvre afin de jeter un peu de bonheur dans les foyers où l'on pleure souvent à Noël, afin de faire de tous les petits enfants de Montréal, des heureux en cette fête du bon Noël, en même temps que Jésus, la joie, le bonheur et l'abondance.

HORACE PINET.
Organisateur de la Guignolée à Montréal.

Publié avec l'autorisation des clubs de Raquetteurs de Montréal à la suite d'une résolution prise à la dernière réunion des clubs au Cercle St-Jacques.

Deux nouveaux clubs de raquetteurs

L'UN SERA FORME BIENTÔT A JOLLETTE ET L'AUTRE AUX TROIS-RIVIERES.

Nous apprenons ce matin que deux nouveaux clubs de raquetteurs sont actuellement en voie de formation, l'un à Joliette et l'autre aux Trois-Rivières.

A Joliette, c'est M. G.C.M. Coutin, l'un des principaux marchands de l'endroit qui s'est chargé de faire le recrutement des membres du club et aux Trois-Rivières, la tâche a été confiée à M. A. Fugère, marchand de l'endroit.

Les amateurs du sport de la raquette à Joliette et aux Trois-Rivières ont accueilli avec joie cet effort de deux de leurs pour faire revivre le sport canadien d'hiver par excellence chez eux.

Si les équipes en question sont formées d'ici à quelques semaines, il est tout probable que Joliette et Trois-Rivières demanderont leur entrée dans l'Union Canadienne des Raquetteurs.

AUX MONTAGNARDS

Une assemblée spéciale générale des membres du club de raquetteurs de Montagnard aura lieu lundi prochain, le 11 courant, à 1 h 1/2, à l'Edifice du Forum, pour affaires très importantes.

Par ordre,
D. PÉRELAULT,
Assistant-Secrétaire.

Les joueurs de quilles du National

LE NATIONAL A LE RECORD JUST. QU'IL DOIT FAIRE LE PLUS HAUT SCORE EN UNE SOIRÉE.

Les Nationaux ont fait le plus beau score de la saison, avant-hier, sur leurs aînés, au Club Athlétique Canadien, dans leur partie de la classe "A" avec les Champêtres. Ces derniers ont gagné le match, 2 dans 3, remportant la première série par 127 et la deuxième par un seul point. Les Nationaux se virent dans la série finale et obtinrent une majorité d'au-delà de 200 points, faisant un score de 1015. Quatre des joueurs comptèrent au-dessus de 200, Fréchette étant le seul en bas de ce chiffre.

Score:
CHAMPÊTRES vs. NATIONALS
Champêtre

Blondeau	225	133	148
Boudreau	174	165	171
Darling	193	169	153
E. Pelletier	193	167	157
Lafolle	176	194	169
Totaux	961	858	706
Moyenne d'équipe	523.		

Nationaux

Dumont	145	167	214
Bédard	167	179	236
Fréchette	146	175	148
Pelletier	212	156	205
Lamoureux	164	180	212
Totaux	834	857	1015
Moyenne d'équipe	543.2.		

BEAVERS vs. CANADIENS
Beavers

Clairbut	165	168	188
Zimmerman	204	157	163
Whitton	200	157	223
Cockburn	216	208	159
Aird	160	190	182
Totaux	945	880	915
Moyenne d'équipe	523.		

Canadiens

Desautels	147	179	150
Lavallée	188	217	208
Egan	163	137	160
Gaudet	143	156	182
Foucher	171	134	180
Totaux	812	823	873
Moyenne d'équipe	502.		

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Per.	P.C.
Champêtre	12	3	800
Beavers	10	5	667
Crescents	10	5	667
Nationaux	10	5	667
M.A.A.A. Reds	9	6	600
M.A.A.A. Blues	7	8	467
Canadiens	4	11	267
Westmount	3	12	209
Standards	3	12	209

La Ligue Internationale

TEL EST LE NOM QUE PRENDRA LA LIGUE DE BASEBALL DE L'EST.

New-York, 8. — Le président Barrow et son secrétaire sont très occupés par le temps qui court à tout préparer pour l'assemblée annuelle, qui aura lieu le 11 décembre à l'hôtel Victoria. M. Barrow a déclaré qu'il n'aurait reçu aucune demande jusqu'à date des mandats de la ville de Richmond, pour l'achat d'une franchise dans la ligue de l'Est. Ceux-ci feront des offres, paraît-il, aux propriétaires des clubs de Montréal et Providence. Il est fort probable qu'un engagement de 5 ans sera signé à New-York, d'où l'administration a demandé jusqu'à présent de satisfaction. Plusieurs mandats sont d'avis que le nom de la ligue devrait être changé en celui de "Ligue Internationale". Le cas de Jack Ryan, du club Jersey City, sera étudié à la même assemblée.

Le jeu de Dames

POUR LE CHAMPIONNAT D'AMÉRIQUE

Le match depuis si longtemps attendu entre les deux champions, Henry Gendron, commencera demain soir, au No. 309, rue Beaudry.

Cet événement d'Amérique est le sujet des conversations dans tous les clubs de Montréal, et les paris sont assez bien partagés.

M. Willie Beauregard d'Hochebourg, Mass., est un joueur qui peut prétendre aux plus grands honneurs, dans ce genre de sport, et l'on dit même qu'il marchera sur les traces de l'ex-champion de l'Est.

Malgré tout le bien que l'on dit de notre visiteur, il peut s'attendre à un match dont il gardera longtemps le souvenir, vu que M. John Gendron prend le championnat d'Amérique.

Allons donc en foule, demain soir, encourager ces deux maîtres du damier.

Association de La Casquette

Le club de hockey de l'association a eu hier soir sa deuxième pratique et la plupart des joueurs étaient en bonne condition, malgré la température. Parmi ceux qui se distinguèrent, on remarqua "Cyclone" Deceles qui joua très rapidement.

L'équipe aura encore une coupe de pratiques, après quoi elle sera en état de rencontrer son club amateur.

Pour informations s'adresser au capitaine A. D. Lamothé, aux quartiers généraux de l'Association 808 Papineau, ou par téléphone St-Louis 65.

Subvention aux Universités

Un groupe de professeurs représentant les Universités McGill et Laval, se présentera ce matin, devant le Bureau des Commissaires, pour leur soumettre la question de subvention Universitaire.

On a tout lieu de croire que ces institutions demanderont à la ville des faveurs plus considérables, qu'elles n'en ont obtenues jusqu'ici.

La Tuque Rouge de Sherbrooke

A UNE ASSEMBLÉE DE CE CLUB DE RAQUETTEURS, IL EST ANNONCÉ QUE LE CARNIVAL DES RAQUETTEURS DE 1913 SERA TENU A SHERBROOKE.

Sherbrooke, 7. — Le Club Tuque Rouge a tenu hier soir, son assemblée régulière à laquelle assistait un nombre considérable de membres. L'assemblée tenue sous la présidence de M. T. Dumas a été des plus intéressantes.

Le secrétaire a fait un rapport au sujet de la mission qui lui avait été confiée auprès de l'Association Canadienne des Raquetteurs. A cette assemblée, le secrétaire a fait les propositions suivantes qui ont été adoptées.

1. — Qu'à l'avenir, aucun délégué n'aura le droit de représenter plus de deux clubs, y compris le sien.

2. — Qu'aucun concours sportif devant faire le championnat, ne pourra être approuvé par l'Union Canadienne des Raquetteurs, sans que le club de la section ne soit invité d'y prendre part.

Il a été proposé que M. Arthur Lamaladie, du club Montagnard, de Montréal, soit élu délégué de l'Union Canadienne des Raquetteurs. Le secrétaire profite de cette occasion pour exprimer son appréciation des liens d'amitié qui existent entre le club Montagnard et le club Tuque Rouge.

Il a aussi obtenu que l'assemblée de l'Union Canadienne des Raquetteurs de 1913 et le carnaval de l'an prochain soient tenus à Sherbrooke. Le rapport du secrétaire a été adopté avec enthousiasme par le Tuque Rouge qui lui a donné son appréciation par la bouche de l'échevin, le Dr J. O. Ledoux. La proposition de tenir une assemblée annuelle de tous les clubs, faite par le club St-François, a été adoptée, et il est probable que cette assemblée aura lieu au club Tuque Rouge, le 6 février prochain.

Les clubs assisteront à la messe de minuit à la Cathédrale, cette année.

Après cette partie de l'assemblée, une brève satisfaction a soufflé au foyer de la noble tribu, la Tuque Rouge, dans un discours d'une éloquence enthousiaste, prononcé par l'ancien président, M. J. E. Genest, qui, appuyé du Dr Ledoux, a soulevé une polémique terrible sur la disparition des flambeaux de la noble tribu. Polémique remplie d'insinuations, auxquelles le vaillant secrétaire, toujours sur la brèche, a répondu, revendiquant l'honneur de la noble tribu de ses membres. Il répondit par des explications sur le rôle des différents officiers du club et par des comparaisons sur l'ancienne et la nouvelle administration.

Le souper, qui fut servi comme d'habitude, fut fort apprécié et les efforts du pourvoyeur furent le sujet d'appréciations. Après le souper, on s'amusa aux jeux ordinaires du club, après quoi l'assemblée s'ajourna.

Un mouvement se fait à Ottawa dans le but de réorganiser l'équipe des Chiffides.

L'assemblée annuelle du Renfrew Hockey Club a eu lieu à Ottawa hier soir alors que le club décida de jouer dans la section d'Ottawa de l'Interprovinciale.

Eugène Tremblay et Chicago-Sandow ont lutté ensemble à Ottawa hier soir et le match fut très intéressant après une trentaine de minutes, un accident étant survenu à Sandow. Sandow eut la jambe par-dessus la rampe et alla piquer une tige dans la salle à six pieds de hauteur.

Chaque Elliott a été nommé gérant du club professionnel de hockey de Toronto.

A New-York, hier soir, le bohémiem Joseph Smeilak a pris deux chutes sur l'anneau Rogers au genre libre. La première chute fut obtenue en 25 minutes et la seconde en 17 minutes.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la promesse faite par le chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné LOI DES COMPAGNIES, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat, des lettres patentes en date du 25 jour de novembre 1911, constituantes d'une corporation Joseph Marie D'Amour et Louis Joseph Arthur Paré, marchands, James Eugene Valentine, teneur de livres, Joseph Ulric Tremblay, journaliste, et Arthur Charles O'Donoghue, courtier, tous de la ville de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:

(a) Agir en qualité d'agents ou procureurs de tout exécuteur, curateur, administrateur, syndic et autres pour la transaction d'affaires, l'administration de successions, le placement de fonds, la vente de biens, l'achat de biens, dividendes, hypothèques, obligations, comptes, billets et autres valeurs; (b) Agir en qualité d'agents aux fins d'enregistrer, émettre et contraindre les transferts et certificats d'actions, obligations, débiteurs ou autres valeurs de la Puissance du Canada de toute province du Canada, ou de toute corporation, association ou municipalité et recevoir et administrer tout fonds d'amortissement aux conditions qui seront agréées; (c) Examiner, faire rapport et vérifier les livres, comptes, conditions et solvabilité de corporations, sociétés et individus, lorsqu'ils en sont requis ou autorisés par ces dites corporations, sociétés ou individus et aussi lorsqu'ils en sont requis par mandat d'un tribunal de juridiction compétente; (d) Se charger de l'exécution et exécuter tout mandat ayant pour but l'émision, le contrat, la garantie, l'engagement, la vente ou l'achat d'actions, obligations, débiteurs et tous les autres engagements, réels ou personnels, ainsi que l'achat, la vente, la location et l'administration de propriétés, réelles ou personnelles; (e) Prendre et recevoir en qualité de dépositaires, pour en vendre, louer et les garder en dépôt, d'objets de l'argenterie, des deniers, argent monnayé, actions, obligations, valeurs, papiers et documents, et généralement toutes valeurs d'une nature quelconque, et arrêter et prendre à bail des voitures de la dite compagnie, sera en réceptacles pour les usages, les fins et le bénéfice de la dite compagnie; (f) Construire, entretenir et exploiter ou louer des bâtisses et constructions convenables pour recevoir et emmagasiner des biens meubles de toutes sortes et de toute nature, agir en qualité d'agents, consignataires, et dépositaires de ces biens meubles, et prendre toute sorte de biens meubles en dépôt et pour les conserver aux conditions qui seront agréées, et faire des avances de fonds sur ces dites biens meubles; (g) Acquiescer toute industrie semblable à celle qui est exercée par la compagnie, et le payer en deniers comptants ou en actions acquises de la compagnie; (h) Faire toutes les choses nécessaires, convenables ou propres à l'accomplissement de la totalité ou d'une partie des fins et objets énumérés dans les présentes ou propres à les atteindre ou se rapportant aux pouvoirs spécifiés plus haut ou qui paraissent avantageux, à une époque quelconque, ou convenables pour protéger ou profiter à la présente compagnie, soit comme détenteurs ou propriétaires, ou autrement.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Security Trust, Limited", avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Dati du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 29e jour de novembre 1911.

THOMAS MULVEY,
Sous-Secrétaire d'Etat.

tant des gouvernements du Canada et des Indes pour arriver à une entente de réciprocité commerciale entre les deux pays.

Le ministère du commerce du Canada est d'avis que cette entente serait très avantageuse pour notre pays et d'autre part on semble avoir la même opinion aux Indes.

Le feu dans les cigares

Un incendie qui a eu lieu hier soir, à la manufacture de cigares de G. Youngheart & Co., rue St-Maurice, a causé des dommages s'élevant entre \$5,000 et \$10,000. Les flammes ont pratiquement tout ravagé, mais l'eau et la fumée ont beaucoup endommagé le stock.

Les pompiers croient que le feu a commencé dans une boîte à chiffons, au troisième étage.

Réciprocité commerciale

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — Il est assez probable qu'au mois de février prochain une conférence aura lieu entre les représen-

LA TUQUE ROUGE

Comme breuvage sain et rafraichissant

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

Bohemian Lager

BIJOUX A 10 A 80% de Réduction \$150,000 A ETRE SACRIFIES SANS RESERVE

C'est une occasion unique et qui arrive à propos.

Le stock comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de: Argenterie, Orfèvrerie, Horlogerie, Bijouterie, Diamants, Bagues, Articles de fantaisie, Epingle, Bracelets, Cannes, Parapluies, Sacs, etc., etc. Vente taillé, Statues, Bronzes, Manucures, toutes sortes d'objets très chics pour cadeaux, etc., etc.

VENEZ TOUT DE SUITE: les premiers arrivés auront le premier choix.

HENRI SCOTT Le grand magasin de Bijouteries 479 RUE STE-CATHERINE EST

Nous sommes les seuls, à Montréal, qui vendons la

Hupmobile

Voiture de Course, \$850. Voiture de Tourisme, \$1000.

La popularité de la Hupmobile est due à ses qualités recommandables: elle est plus rapide et coûte moins cher d'entretien que n'importe quelle autre voiture.

The Motor Import Company of Canada, Limited Entrepot: EDIFICE DU FORUM, rues Sainte-Catherine et Atwater.

L. THERIAULT, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES ET VOITURES DOUBLES A LOUER

La Musique à Montréal

Lettre de M. Hasselmanns. — Concert de l'Opéra. — A l'Opéra la semaine prochaine. — Concert Plamondon. — M. Paul Dufault. — Le prix d'Europe. — Quatuor Dubois.

LETTRE DE M. HASSELMANN

Montréal, 6 décembre 1911.

Cher Monsieur Quimet,

Je lis dans le "Devoir" aujourd'hui quelques lignes au sujet de l'orchestre de l'Opéra qui, selon votre avis, mériterait plus d'encouragement ou de soin à l'exécution des œuvres italiennes. Voulez-vous me permettre d'apporter la plus franche et la plus nette protestation à ce sujet, j'estime, et mon excellent collègue M. Jacchia, est absolument de mon avis, qu'il n'y a à l'orchestre ni italien, ni français, ni belge, allemands ou russes, mais simplement des artistes dont le seul souci est d'apporter tous leurs efforts à la bonne exécution des œuvres que nous avons à interpréter. Nous en sommes tous deux absolument satisfaits, nous rendons justice à votre rectification pour l'insertion de laquelle je m'en rapporte à votre obligeance.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. HASSELMANN.

CONCERT DE L'OPERA

C'est M. Louis Hasselmanns qui, cet après-midi, dirigera le concert d'orchestre dont voici le programme :

1. Patrie (Ouvverture) . . . G. Bizet
2. A Messidor (Prélude) . . . A. Bruneau
3. Romance, La Jolie Fille de Perth . . . G. Bizet
4. Prélude à l'après-midi d'un Faune . . . Cl. Debussy
5. A Barcarole . . . J. Massenet
6. Ballet du Cid . . . Massenet
7. (1) Castellane (2) Andalous (3) Aragonaise (4) Aubade (5) Castillane (6) Madrilène (7) Navarraise.

Comme d'habitude, M. George S. Hirst accompagnera les chanteurs sur le piano.

Les deux concerts prochains seront consacrés à des œuvres appropriées au temps de Noël.

A L'OPERA

Durant la sixième semaine, la troupe d'opéra donnera le programme qui suit :

Lundi, "Faust" avec Mmes Deryne, Courtois et Rivière. M. Daria, Hubert, Wainman, Carmes.

Mardi, "Madame Butterfly", avec Mmes Ferrabini, Courtois et Soucy; MM. Colombini, Nicoletti, Stroesco, Pamerton, Cerci et Marti.

Jeudi, "Rigoletto", pour la première fois par la troupe de l'Opéra de Montréal. M. Nicoletti jouera le principal rôle. Les autres rôles seront tenus par MM. Colombini, Hubert, Cerci et Allan; Mmes Bowman et Courtois.

Vendredi soir, alors que leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught, assisteront à la représentation, on répètera la "Bohème". Mmes Ferrabini jouera le rôle de "Minnie" et celui de "Musette" sera rempli par Mlle Deryne. MM. Colombini, Cerci, Nicoletti, Hubert et Marti tiendront les autres rôles.

Samedi, première représentation à Montréal de "L'Ancre", musique de Saint-Saëns. Les artistes suivants rempliront les rôles : Mmes Ferrabini, Courtois et Choiseul; MM. Daria, Cargue et Tamiato.

CONCERT PLAMONDON

L'empressement du public à se rendre, le samedi, aux concerts d'orchestre de l'Opéra vient de décider M. et Mme A. Plamondon-Michot à organiser, pour cet hiver, l'audition de plusieurs œuvres avec soli, chœurs et orchestre, à la salle Windsor. Trois concerts mensuels sont en préparation. Le premier aura lieu en matinée, à quatre heures, vendredi, 22 décembre, sera conduit par Signor Jacchia, spécialement autorisé par la direction de l'Opéra. Son honneur le maire George, le Vice-consul de France, M. Reynaud, le Lt.-col. Meighen et M. A. Jeannotte, président et directeur de notre compagnie d'opéra ont été les premiers intéressés à cette série de concerts qui nous permettront de connaître entre autres des œuvres non écrites pour la scène, mais nouvelles pour nous ou à peu près.

M. et Mme A. Plamondon-Michot, qui n'ont pas eu l'avantage d'entendre depuis quelques temps, seront naturellement les principaux solistes de ces concerts. Celles au programme de ces mois sont : l'Oratorio de Noël de Saint-Saëns, "Deus Abraham", de H. Bissier et des fragments de "Enfance de César Franck"; Remembrance, Will. C. Hambault, rue Ste-Catherine-Est, se trouve une liste de souscription ainsi qu'à la maison Willis, coin des rues Ste-Catherine-Ouest et Drummond.

M. PAUL DUFALT

L'émminent ténor canadien, Paul Dufault, a donné son récital annuel à New-York, la semaine dernière, et les journaux de cette ville nous apprennent que ce parfait chanteur a remporté un succès qui dépasse toutes les précédentes apparitions en concert dans la métropole américaine. Le "Musical America", entre autres, s'exprime ainsi :

"Paul Dufault est l'interprète idéal de la chanson française et son récital à Carnegie Hall a été un d'un intérêt unique, et, sans contredit, l'un des plus agréables que nous ayons eu à New-York cette saison. M. Dufault n'a jamais chanté avec autant d'art qu'en cette occasion et sa voix n'a jamais été plus pure et plus belle. Il a fait montre d'un contrôle parfait de son organe. L'auditoire était nombreux et il applaudit avec enthousiasme M. Dufault dans le programme suivant :

"Bois Epiés", "Air d'Amidus", "Lullaby", "Cavatine de 'Dardanus', Sacchini; Champs Paternels de 'Joseph en Egypte', Mehul; Psyche, Paladino; Ma Vigne et ma Mûre, Curville; Romance, Debussy; Mandoline, Debussy; The Awakening, Loepke; Smuggler's Song, Franklin Riker; La Procession, César Franck; Némorance, Will. C. MacFarlane; A Song of the Sea, Franklin Riker; Poème de 'Mati, The Dufault; Oh! si les fleurs, Massenet; Le Saïnu? G. Pironi; J'ai pleuré en Réve, Geo. Huc; Aime-moi, Benberg; Si je pouvais mourir, Barbirolli; Transibion, Chamade.

M. Paul Dufault, nous sommes heureux de l'apprendre à nos lecteurs, fera une courte tournée canadienne à la fin du mois de février qui inclura : Montréal. Les nombreux admirateurs du distingué artiste, et tous les amateurs de beau chant attendront son concert avec impatience. M. Dufault, sera secondé d'artistes de grande valeur qui l'accompagneront dans toute la tournée.

LE PRIX D'EUROPE

Ainsi qu'il nous l'avons déjà annoncé l'Académie de Musique est maintenant en mesure d'offrir chaque année une bourse qui permet à un élève de chant, de piano, d'orgue, de violon ou de violoncelle, d'aller étudier deux ans en Europe.

Le concours spécial a lieu en juin, alternativement à Québec et à Montréal. En juin dernier, il a eu lieu à Québec; il aura donc lieu à Montréal le 30 juin prochain 1912.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours de juin 1911 pour la bourse offerte par l'Académie de Musique de Québec.

A. — Examen écrit. — Cet examen consiste : 1o à réaliser une basse et un chant donnés; 2o, à écrire une pièce de musique sur un thème donné; 3o, à chanter et à jouer d'un instrument de musique d'avance; 4o, à répondre à diverses questions sur l'histoire de la musique (mention des compositeurs célèbres et des genres dans lesquels ils ont écrit); 5o, à répondre à des questions sur l'histoire universelle et sur l'histoire du Canada, en particulier, ainsi que sur l'histoire de la littérature française ou anglaise, selon la nationalité du concurrent.

B. — Examen Oral. — Dans cet examen le concurrent devra, le 29 décembre, à l'audition, dans une pièce, le mode majeur du mode mineur, et, dans une formule d'accompagnement, le rythme ternaire du rythme binaire; de chanter quelques notes, le faisant présenter; enfin, de dire, à l'audition d'un accord dissonant, si cet accord est à l'état direct ou s'il est renversé, et en désignant la résolution habituelle.

C. — Examen pratique. — Cet examen comprend : 1o, la lecture à vue d'un solfège et d'une pièce vocale ou instrumentale, selon la spécialité du concurrent; 2o, l'improvisation au piano, selon le cas, d'un accompagnement facile sur une mélodie donnée par écrit; 3o, l'exécution de mémoire, par écrit ou en partie, à la demande des examinateurs, de pièces apprises par le concurrent et dont il donne la liste; 4o, l'exécution d'une des pièces suivantes :

Piano. — Chopin. Fantaisie en fa mineur. Orgue. — Bach. Fantaisie et fugue en sol mineur. Violon. — Beethoven. Concerto en ré, op. 61. Le mouvement. Violoncelle. — Saint-Saëns. Concerto en fa. Chant. — Soprano : Hérold. Air d'Isabelle. (Le Pré-aux-Clères). Alto : Saint-Saëns. Mon cœur s'ouvre à ta voix. (Samson et Dalila). Ténor : Massenet. Ah! Fuyez, douces images. (Manon). Baryton : Dubois. Air du triomphe. (Le Paradis perdu). Basse : Haydn. Air du Semeur. (Les Saisons).

Dans l'exécution des pièces, soit instrumentales, soit vocales, il sera tenu compte du tempérament comme de l'interprétation et, de plus, quant aux chanteurs, il sera tenu compte du timbre, du volume et de l'étendue de la voix.

Les examens ordinaires de l'Académie de Musique auront lieu aux dates suivantes :

Montréal : première semaine de juin

LA VIE AUX CHAMPS

GIN, COCAINE, REVOLVER...
... ET BÊTES A CORNES.

Un journal de cette ville représentait dernièrement la mort — personnifiée par le traditionnel squelette — contemplant, étalée sur une table, un flacon de genièvre (vulgaire gin), une boîte de cocaine et un revolver dont le canon ne fumait encore. La camarade, avec une complaisance évidente, sourit à cet étrange étalage et se demanda lequel des trois engins de destruction qui le composent arrive bon premier à la fin de la présente huitaine...

La caricature du confrère est assez suggestive et la simple légende : "A qui la prime cette semaine?" est d'une triste, mais profonde éloquence dans son allusion aux ravages incalculables, et journaliers, que font chez notre espèce l'alcool meurtrier, les drogues homicides et l'arme favorite des malandrins, tant exotiques qu'indigènes.

Je regrette ne pouvoir illustrer d'une manière assez piquante les ravages causés chez nos bêtes domestiques — et par ricochet chez l'homme lui-même assez souvent — par notre ignorance des lois les plus élémentaires de l'hygiène, ou encore, notre négligence coupable et impardonnable à les observer un tant soit peu.

Des divers fléaux dus à notre incurie, à notre insouciance, qui parfois frise le crime, celui de l'air impur, malsain, vicié, empoisonné et souvent mortel, que respireront tout l'hiver un grand nombre, un très grand nombre, de nos bêtes de la ferme, n'est pas le moindre. Au printemps il mériterait même une grosse prime si les fléaux les plus mortels de la ferme étaient primés.

Maintes fois déjà nos confrères agricoles, nos journaux et nos écoles d'agriculture ont élevé la voix contre ce fléau. Plus d'une fois aussi j'en ai causé dans ces colonnes... Au risque de passer pour "tannant" j'y reviens encore et derechef je dénonce le fléau; dussé-je passer moi-même pour une plaie!

C'est que la question de l'air pur dans les bâtiments habités par nos animaux est d'une importance capitale, vitale. Elle l'emporte même, dans un certain sens, sur celle de l'alimentation.

Pourtant les confrères agricoles qui parcourent actuellement la Province, ont le regret de nous dire que le progrès en l'espèce est bien lent à venir dans la plupart de nos régions.

Quand donc comprendrons-nous qu'un animal, qu'un troupeau enfermé six mois de l'année — pendant

1912. Québec : examens d'hiver, le 22 janvier 1912.

Québec : examens d'été, le 17 juin 1912.

On obtiendra tous autres renseignements au sujet de ces examens ou du concours pour le "Prix d'Europe", ainsi que le programme ordinaire de l'Académie, en s'adressant au secrétaire ou au secrétaire-adjoint. Secrétaire : B. Michaud, 18, rue Ste-Famille, Québec.

Secrétaire-adjoint : Ed. Lebel, 922 rue St-Denis, Montréal.

QUATUOR DUBOIS

Au prochain concert du quatuor à cordes Dubois, qui aura lieu le 13 courant à la salle Windsor, M. Joseph Sauzier, baryton, sera le soliste principal. Les artistes exécuteront le quatuor de Widor avec piano, tenu par M. Hector Danseur et aussi le beau quatuor de Grieg. Le concert aura lieu comme d'habitude à la salle Windsor. Billets en vente chez Archambault, Labelle et Hurteau.

Mme LAPALME A L'OPERA

Un rumeur veut que Mme Lapalme soit engagée pour d'ici à la fin de la saison d'Opéra. Nous nous en réjouissons beaucoup. Espérons que cette rumeur, que nous n'avons pu faire confirmer, le sera sous peu.

Changement d'horaire du C. P. R.

A partir de lundi, le 11 décembre, le train No 510 venant de Pointe Fortune, et arrivant à Montréal, à 8.45 a.m., arêtera sur signal d'arrêt à Valois. r.

dant la moitié de son existence en somme — dans une atmosphère contaminée, humide, chaude, puante — humide et puante surtout, — ne peut conserver le regain de vigueur qu'il a su acquérir au cours de la saison précédente, grâce à l'air pur dont ses poumons se sont libéralement "nourris" pendant les six mois de liberté au pâturage.

Aussi, en dépit des bons soins alimentaires et autres, le cultivateur voit souvent ses troupeaux dépérir graduellement en hiver. Vers le printemps on redouble de soins, de précautions et d'attentions de toutes sortes; mais le printemps ou plutôt "l'hivernement" fini les animaux sont affaiblis, émaciés, malades souvent; et l'on conclut, non sans une pointe de découragement, quelquefois : "J'ai compris pas ça! Y a quelque chose!"

Evidemment et certainement, il y a quelque chose.

Surtout il y a eu tout l'hiver, quelque chose de très mauvais, de très malsain dans votre étable ou votre écurie. Et ce quelque chose était autre chose que de l'oxygène et de l'azote, les deux seuls gaz que la nature ou plutôt le Créateur Lui-même a destinés aux poumons de tout être vivant.

Encore une fois, la surabondance d'humidité, le gaz acide carbonique, l'ammoniaque et autres produits guère plus désirables, que l'on trouve dans les étables ou les écuries mal aérées, mal ventilées sont des plus nuisibles à la santé des animaux, et l'atmosphère qui en résulte constitue un milieu des plus propices à la propagation des microbes de la consommation, laquelle peut se transmettre, dit la médecine, de la bête à l'espèce humaine, en particulier par le médium qu'offre le lait.

C'est pourquoi, tout à l'heure, je disais que par ricochet, le fléau de l'air vicié à l'étable atteint, dans ses conséquences, jusqu'à l'homme.

Nous avons déjà indiqué, ou plutôt exposé et expliqué divers systèmes de ventilation. Le système Rutherford est généralement considéré aujourd'hui comme le plus perfectionné, ou au moins comme réunissant le plus de qualités.

On le trouve tout décrit dans l'un des récents numéros du "Journal d'Agriculture", et aussi dans l'un des Rapports de la Ferme Expérimentale, rapport que l'on peut se procurer gratuitement en faisant la demande au Directeur des Fermes Expérimentales, à Ottawa.

A défaut de ce système on devrait dès cet hiver en appliquer un autre, fût-il imparfait. Ainsi une simple cheminée d'appel comble au plafond de l'étable et conduisant l'air corrompu jusqu'au-dessus du toit constituerait déjà, dans plus d'une étable, une amélioration sensible.

Mais seule la cheminée d'appel ou de renvoi ne suffit pas, on ne suffit généralement pas. Il faut une prise d'air. Il faut une ouverture pour laisser entrer du dehors, l'air pur et sain, destiné à chasser l'air contaminé et empoisonné. Une ou plusieurs ouvertures pratiquées dans les murs du bâtiment, et fermées par des "châssis" en coton jaune rempliraient assez bien cet office. Que l'on ne craigne donc pas de les essayer. Ils apportent une amélioration considérable dans la qualité de l'air, de la "nourriture gazeuse", que les animaux devront, forcément consommer d'ici Pâques.

Un système plus régulier et plus parfait sera exposé dans le prochain numéro du "Journal d'Agriculture", me dit-on. Que l'on se donne donc la peine de l'examiner.

Pendant que nous y sommes, dénonçons également un autre vice général de nos étables, de nos écuries et autres habitations; celui du défaut de lumière!

Quand on pense que des étables de 30 x 40 pieds — bien faites et convenables par ailleurs — ne sont encore éclairées que par quatre minuscules vitres — comme si le verre, en plein vingtième siècle, coûtait les yeux de la tête. Et encore trouve-t-on parfois ces malheureuses quatre petites vitres dans le mur nord de l'étable. C'est dire que jamais un rayon de soleil n'entre dans cette espèce de prison.

Laissez, laissez entrer à grands flots dans vos bâtiments les rayons du soleil; laissez-y entrer aussi, sans secousses, mais régulièrement, l'air sain et pur du dehors. Tous deux, le soleil et l'air pur, chasseront de vos étables, de vos écuries, de vos basses-cours, des éléments destructeurs, des germes de mort qui sont à nos animaux domestiques un peu ce qu'est à l'homme le poison de l'alcool ou de la cocaine, en ce sens qu'ils minent lentement, mais ruinent sûrement la constitution de ces bêtes.

C. L'HABITANT.

Guérissez votre Rhumatisme

50,000 BOITES GRATUITES



Le rhumatisme, le lumbago, la sciaticque, les douleurs dans le dos ont été guéris, dans le véritable sens du mot, par un peu de stillingie, d'iodide de potasse, de racine de phylogale, de gomme de galea et de salexpelle. N'importe qui peut prendre ces remèdes, à dose raisonnable, en toute sûreté, et les résultats obtenus s'il est constant, c'est là le moyen de les chasser de votre système en peu de temps. Envoyez simplement votre nom et votre adresse, en y ajoutant cette annonce, à JOHN A. SMITH, 1170 Laing Bldg., Windsor, Ont., et par le retour de la maille vous recevrez la boîte absolument gratuite. Ce n'est que dans le "Tonic que Gloria" que vous pouvez trouver la combinaison ci-dessus prête à servir. r.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence de l'Etat de destination pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir. — Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demander à neuf milles de son homestead sur une ferme d'un moins six acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon doit des affaires avant, bien, la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$20.00 l'acre. Devoir. — De six à six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead — y compris le temps remis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait fait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$20.00 l'acre.

Devoir. — Rester six mois dans chaque des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. COLE, Sous-ministre de l'Intérieur. N. B. — La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES COQUES
SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25
FRANCS PAR LA POSTE
A LA LAURENCE, MONTRÉAL

Halifax N.E. A BRISTOL

De Halifax DE BRISTOL
27 Dec. ROYAL EDWARD 10 Jan.
27 Jan. ROYAL EDWARD 6 Mars
27 Feb. ROYAL EDWARD 6 Mars
9 Mars ROYAL GEORGE 20 Mars

Hone et Rivet, 9 Boulevard St-Laurent.
Thomas Cook & Son, 550 Ste-Catherine-O.
ou à la Compagnie de Navigation du Canada Nord Limitée.
Edifice du Canadian Nord.
226-230 rue St-Jacques, Montréal.

Chemin de fer Intercolonial

SOUSSION

Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et portant sur l'ordre "Sousmission, hanger à fret, Truro", seront reçues le 30, 31 décembre 1911, et le 1er janvier 1912.

JEUDI, 26 DÉCEMBRE, 1911.

Pour la construction d'un hanger à fret en brique, à Truro, N. E.

Les Plans et Spécifications peuvent être vus au bureau du chef de gare, à Truro, N. E., et au bureau de l'Ingénieur en chef, Moncton, N. B., où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Pour toutes conditions et spécifications, s'entendre avec

A. W. CAMPBELL,
Président des Chemins de Fer du gouvernement, Bureau de l'Administration.
Ottawa, Ont., 1 décembre 1911.

VIN RESURRECTION

Le meilleur tonique du jour.
— EN VENTE PARTOUT —
Soul agent au Canada
C. HUSSENOT, 351 Ontario Est, Montréal.
Tel. Est 3972.



DE NEW-YORK AU HAVRE PARIS (France)
Départs tous les jours à 10 a. m.

LA TOURNAINE 14 déc.
LA PROVENÇE 21 déc.
LA SAVOIE 28 déc.
LA LORRAINE 4 janv.
LA TOURNAINE 11 janv.
LA BRETAGNE 18 janv.

Départ supplémentaire le samedi.
ROCHAMBEAU 23 déc.
FLORIDE 30 déc.

Renseignements, GENIN, TRUDEAU & CIE, agents généraux pour le Canada, 22, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.



Les plus beaux et les plus rapides Paquebots de la route canadienne
Antels avec accousses pour tous nos bateaux pour la célébration de la Sainte-Messe.

HALIFAX N.E. A BRISTOL

De Halifax DE BRISTOL
27 Dec. ROYAL EDWARD 10 Jan.
27 Jan. ROYAL EDWARD 6 Mars
27 Feb. ROYAL EDWARD 6 Mars
9 Mars ROYAL GEORGE 20 Mars

Hone et Rivet, 9 Boulevard St-Laurent.
Thomas Cook & Son, 550 Ste-Catherine-O.
ou à la Compagnie de Navigation du Canada Nord Limitée.
Edifice du Canadian Nord.
226-230 rue St-Jacques, Montréal.

Chemin de fer Intercolonial

SOUSSION

Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire et portant sur l'ordre "Sousmission, hanger à fret, Truro", seront reçues le 30, 31 décembre 1911, et le 1er janvier 1912.

JEUDI, 26 DÉCEMBRE, 1911.

Pour la construction d'un hanger à fret en brique, à Truro, N. E.

Les Plans et Spécifications peuvent être vus au bureau du chef de gare, à Truro, N. E., et au bureau de l'Ingénieur en chef, Moncton, N. B., où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Pour toutes conditions et spécifications, s'entendre avec

A. W. CAMPBELL,
Président des Chemins de Fer du gouvernement, Bureau de l'Administration.
Ottawa, Ont., 1 décembre 1911.

VIN RESURRECTION

Le meilleur tonique du jour.
— EN VENTE PARTOUT —
Soul agent au Canada
C. HUSSENOT, 351 Ontario Est, Montréal.
Tel. Est 3972.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée, entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO
en 7 1/2 HEURES par
"l'International Limited"
Le train le plus rapide au Canada quitte MONTRÉAL à 8.00 a. m. tous les jours.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR
MONTRÉAL, TORONTO ET L'EST
9 a. m. 9.45 a. m. 7.30 p. m. 10.30 p. m.
Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour; wagons-lits Pullman délestés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

FÊTE DE NOËL ET DU NOUVEAU AN
Des billets pour aller et retour seront vendus entre toutes les gares au Canada, aussi à Massena, Springs, N. Y., Swanton, Vt., Island Pond, Vt., Rouses Point, N. Y., et gares intermédiaires.

Au prix d'un BILLET SIMPLE DE PREMIÈRE CLASSE.

Départ, 23, 24, 25 décembre; limite de retour 26 décembre. Aussi départ les 30, 31 décembre, 1er janvier avec limite de retour le 2 janvier.

PRIX D'UN BILLET DE PREMIÈRE CLASSE PLUS UN TIERS

Départ 21 décembre, au 1er janvier; limite de retour, 3 janvier 1912.

NOUVEAU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET NEW-YORK

A partir de dimanche prochain, 10 décembre, quatre trains circuleront entre Montréal et New-York via N. Y., T. et D. H. au lieu des trois tel qu'il présent.

Is partiront de la gare Bonaventure comme suit :

8.45 a.m. — Wagons-restaurants et wagons-salon Pullman attachés.

13.00 p. m. — Wagons-restaurants attachés de Plattsburg à Albany.

4.00 p. m. — Wagons-lits Pullman, où les passagers pourront demeurer jusqu'à 7.00 a. m.

8.10 p. m. — Wagons-lits Pullman et wagons-restaurants.

MONTRÉAL — BOSTON — SPRINGFIELD
via N. Y. — 8.45 a. m. 8.30 p. m.

MONTRÉAL — OTTAWA — 8.30 a. m. 8.45 p. m.

MONTRÉAL — SHERBROOKE — LENOXVILLE — 8.00 a. m. 8.10 p. m.

8.00 a. m. — 8.10 p. m. — 8.15 p. m. — 8.20 p. m. — 8.25 p. m. — 8.30 p. m. — 8.35 p. m. — 8.40 p. m. — 8.45 p. m. — 8.50 p. m. — 8.55 p. m. — 9.00 p. m. — 9.05 p. m. — 9.10 p. m. — 9.15 p. m. — 9.20 p. m. — 9.25 p. m. — 9.30 p. m. — 9.35 p. m. — 9.40 p. m. — 9.45 p. m. — 9.50 p. m. — 9.55 p. m. — 10.00 p. m. — 10.05 p. m. — 10.10 p. m. — 10.15 p. m. — 10.20 p. m. — 10.25 p. m. — 10.30 p. m. — 10.35 p. m. — 10.40 p. m. — 10.45 p. m. — 10.50 p. m. — 10.55 p. m. — 11.00 p. m. — 11.05 p. m. — 11.10 p. m. — 11.15 p. m. — 11.20 p. m. — 11.25 p. m. — 11.30 p. m. — 11.35 p. m. — 11.40 p. m. — 11.45 p. m. — 11.50 p. m. — 11.55 p. m. — 12.00 p. m. — 12.05 p. m. — 12.10 p. m. — 12.15 p. m. — 12.20 p. m. — 12.25 p. m. — 12.30 p. m. — 12.35 p. m. — 12.40 p. m. — 12.45 p. m. — 12.50 p. m. — 12.55 p. m. — 1.00 p. m. — 1.05 p. m. — 1.10 p. m. — 1.15 p. m. — 1.20 p. m. — 1.25 p. m. — 1.30 p. m. — 1.35 p. m. — 1.40 p. m. — 1.45 p. m. — 1.50 p. m. — 1.55 p. m. — 2.00 p. m. — 2.05 p. m. — 2.10 p. m. — 2.15 p. m. — 2.20 p. m. — 2.25 p. m. — 2.30 p. m. — 2.35 p. m. — 2.40 p. m. — 2.45 p. m. — 2.50 p. m. — 2.55 p. m. — 3.00 p. m. — 3.05 p. m. — 3.10 p. m. — 3.15 p. m. — 3.20 p. m. — 3.25 p. m. — 3.30 p. m. — 3.35 p. m. — 3.40 p. m. — 3.45 p. m. — 3.50 p. m. — 3.55 p. m. — 4.00 p. m. — 4.05 p. m. — 4.10 p. m. — 4.15 p. m. — 4.20 p. m. — 4.25 p. m. — 4.30 p. m. — 4.35 p. m. — 4.40 p. m. — 4.45 p. m. — 4.50 p. m. — 4.55 p. m. — 5.00 p. m. — 5.05 p. m. — 5.10 p. m. — 5.15 p. m. — 5.20 p. m. — 5.25 p. m. — 5.30 p. m. — 5.35 p. m. — 5.40 p. m. — 5.45 p. m. — 5.50 p. m. — 5.55 p. m. — 6.00 p. m. — 6.05 p. m. — 6.10 p. m. — 6.15 p. m. — 6.20 p. m. — 6.25 p. m. — 6.30 p. m. — 6.35 p. m. — 6.40 p. m. — 6.45 p. m. — 6.50 p. m. — 6.5

Courroies "BALATA"

Toutes grandeurs en magasin

D. K. McLAREN, Limitée,

351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

DIMANCHE, LE 10 DÉCEMBRE 1911

Hème Dimanche de l'Avent.
Lever du soleil: 7 heures 29; coucher du soleil: 4 h. 14. Lever de la lune: 9 h. 32 (s.); coucher de la lune: 9 h. 51 (s.).
Pleine lune.

LUNDI, LE 11 DÉCEMBRE 1911

St. Damase, Pape et Conf.
Lever du soleil: 7 h. 30; coucher du soleil: 4 h. 15. Lever de la lune: 10 h. 50 (s.); coucher de la lune: 9 h. 51 (s.).
Pleine lune.

LE "NATIONALISTE"

Voir demain, dans le Nationaliste notre enquête: Si j'étais maître de nos programmes, par M. Léon Lorrain; Billet du dimanche, l'Hygiène en tramway, M. Simon Bréval; la langue française sous laurier, sous Borden, par M. J. E. Lafont; A travers le bon sens, par Marcel; Choses d'aujourd'hui — La poire tapée (Illustré) par M. Jos. Verviers; Comment régler le commerce de la corne, par M. Césaire Benoit; L'enseignement du français dans l'Ontario, par Guy Enne; A propos de canaux, par M. U. Tremblay; L'Assistance Publique, par M. Fred Pelletier; les tribunaux commiques — Le Perroquet de Corinne, P.-M. B.; Pichenette, par M. Nap. Teller, courrier de Colombine, conte, vers, échos, caricatures.

Le Dr Poissant est toujours candidat

A la suite d'une information erronée nous avons dit l'autre jour que le Dr Poissant ne serait pas candidat dans le quartier LaFontaine. Or M. Poissant nous déclare lui-même qu'il n'a en aucune façon renoncé à faire la lutte au Dr Dubeau. Il s'est mis sur les rangs avec l'intention d'y rester jusqu'à la fin de la lutte.

L'hon. F. D. Monk

UN GRAND BANQUET EN SON HONNEUR SERA DONNÉ VENDREDI PROCHAIN.

Le club libéral-conservateur de Montréal-Ouest banquettera l'honorable M. Monk, ministre des travaux publics, vendredi soir, le 5, à l'hôtel de ville de Montréal-Ouest. Tous les ministres du cabinet ont été invités. On assure d'ores et déjà que l'honorable L. P. Pelletier, de même que M. Monk, entre autres, porteront la parole. Le nombre des billets à vendre n'est que de trente-cinq. On peut les obtenir de M. Thouré, chambre 406, édifice de la banque Eastern Townships, rue Saint-Jacques. Téléphone Main 5748.

M. L. G. Desjardins

LE GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE PRENDRAIT SA RETRAITE.

Québec, 9. — On annonce que M. L. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative, a demandé au gouvernement la permission de prendre sa retraite, pour cause de santé.

M. Desjardins est retenu chez lui depuis plusieurs mois par la maladie, et son état ne lui permet pas d'être à son poste pour la prochaine session. Il occupe cette position depuis 1892. Sa retraite laisse vacante l'une des plus belles positions du service civil.

Bien que la nouvelle ne soit pas encore officiellement annoncée, les aspirants à sa succession sont déjà nombreux. Entre autres, on mentionne les noms de plusieurs députés qui trouveraient l'occasion excellente pour se caser.

Le R. P. Brezel se noie

IL PASSE À TRAVERS LA GLACE EN TRAVERSANT NON LOIN DE BERSIMIS.

Québec, 9. — Une dépêche reçue hier, de Bersimis annonce que le R. P. Auguste Brezel s'est noyé en traversant le pont de glace à la pointe. On n'a pas de détail sur cet accident fatal.

Le R. P. Brezel appartenait à la communauté des Eudistes. Il avait été ordonné prêtre le 3 juin 1893.

Il desservait la mission de Anicougan, Saguenay, qui fait partie du vicariat apostolique du golfe St-Laurent.

L'Angelus en pleine nuit

LE BEDEAU D'UNE PAROISSE FAIT UN REVE ET PROVOQUE TOUT UN EMOI.

(Spécial au "Devoir")

Saint-Hilaire, 9. — Il en est arrivé une bonne au bedeau de notre paroisse. Dans la nuit d'avant hier, il fit un rêve. C'est bien permis, même aux bedeaux, de rêver. Mais le rêve de notre sonneur a provoqué tout un émoi.

Hanté par sa besogne de l'Angelus, à midi juste, il se leva à onze heures et demie, et se dirigea vers l'église, il tira le cordon de la cloche. Pendant quelques minutes celle-ci sonna à toute voix. Enfin, un voisin, curieux de savoir le but de cette cérémonie, entra dans l'église et trouva le bedeau en proie à un accès de somnambulisme peu banal.

On imagine la surprise de notre sonneur lorsqu'il se réveilla.

M. HENRI BOURASSA A SAINT-HYACINTHE

Réception enthousiaste sous les auspices du nouveau Club Nationaliste. Une assemblée de plus de cinq mille personnes au manège militaire

LE DISCOURS DE M. BOURASSA

(Service spécial au "Devoir")

Saint-Hyacinthe, 8. — C'est un véritable triomphe que les électeurs de Saint-Hyacinthe ont réservé à M. Bourassa pour sa première visite après la date restée jusqu'à l'ignominieuse du 20 septembre dernier. Dès l'arrivée du train, à 10 heures, la population entière s'est portée à la gare. M. Bourassa a été reçu par le Dr Lapierre, président du club Nationaliste, qui s'agissait d'inaugurer, par M. Ernest Guimont, candidat autonome à la dernière élection fédérale, par M. J. de L. Taché, du "Courrier de Saint-Hyacinthe", et par un grand nombre d'autres citoyens éminents. Il y avait à la gare plusieurs milliers de personnes accourues pour accueillir le député de Saint-Hyacinthe, à la Législature. La fanfare de la Société Philharmonique battait la marche et quand le cortège qui s'était formé spontanément est arrivé en face de l'hôtel Yamaska, on s'est aperçu que la salle de l'"Autoscope" ne pourrait contenir toute cette foule.

M. Ernest Guimont a alors proposé de tenir l'assemblée dans la salle du manège militaire. Dix minutes plus tard, cette salle était remplie. On évaluait à cinq ou six mille personnes le nombre de ceux qui ont entendu M. Bourassa, hier.

LE DR. LAPIERRE

président. Il a remercié cordialement les citoyens de Saint-Hyacinthe de s'être rendus en aussi grand nombre à l'appel du club Nationaliste, pour sa séance d'inauguration.

Qu'est-ce que ce club ? demande M. Lapierre. C'est, répond-il, une association d'hommes de bonne volonté, désireux de tenir l'opinion en éveil sur les questions d'intérêt public. Les nationalistes ont obtenu quelques avantages au cours des dernières campagnes, mais ils sont loin de considérer la lutte comme finie. Au moment de commencer leur travail, les membres du club Nationaliste de Saint-Hyacinthe désirent entendre la voix de leur chef, M. Henri Bourassa. L'honorable public qui s'est déplacé pour la défense d'une idée, d'un principe, qui s'est efforcé pour laisser triompher cette idée ou ce principe, sent souvent la solitude se faire autour de lui. Dès lors, l'appui de ceux qui pensent comme lui est un réconfort.

Et le Dr Lapierre ajoute : "Le club Nationaliste approuve votre action, M. Bourassa. Vous pouvez continuer à lutter pour la défense des principes que nous aimons : nous sommes derrière vous et nous vous appuierons de toutes nos forces."

Le président annonce

M. J. N. CABANA

qui est accueilli par des applaudissements prolongés. M. Cabana exprime le plaisir qu'il éprouve d'être invité à adresser la parole à cette belle assemblée. Il était venu de Montréal dans le but d'être simple témoin de la réception qui attendait M. Bourassa; mais il ne peut refuser l'invitation qui lui est faite de dire quelques mots. Il demande aux électeurs de Saint-Hyacinthe d'adopter M. Bourassa, l'œuvre qu'il a entreprise et de continuer à lui être fidèles. Il ne s'agit pas de former un groupe politique distinct, mais d'enseigner à la population à juger les hommes d'après leurs œuvres, et non d'après leur couleur politique. Les partis ne sont que des outils, des instruments entre les mains du peuple, ajoute M. Cabana; à nous d'apprendre à nous en servir.

M. Cabana termine en disant à ses concitoyens de se tenir en garde contre ceux qui ont fait de la politique une profession et qui trahissent les intérêts de leur pays, pour servir leur intérêt particulier. L'aisant allusion aux discordes du 20 septembre dernier, M. Cabana dit que les auteurs de cette criminelle échauffourée se seraient bien gardés de l'entreprendre s'ils avaient prévu le grand changement que la date du 21 septembre a apporté dans la situation politique.

M. ERNEST GUIMONT

Le Dr Lapierre cause un vif plaisir à la foule en lui annonçant que M. Ernest Guimont va lui adresser la parole.

Guimont est l'un des plus courageux créateurs de la jeune phalange nationaliste. Sa parole alerte et concise, franche comme l'épée du chevalier sans peur et sans reproche, est toujours bien accueillie.

Simple soldat dans la mêlée, dit-il, récemment tombé sur la brèche, (Appl.) je ne saurais vous dire combien je suis heureux de la fondation d'un club Nationaliste, dans cette ville. Je puis vous assurer de mon concours tout entier.

Un club nationaliste ! Ce terme ne dit rien de bon à ceux qui ont été victimes de la journée du 21 septembre dernier. Mais les ex-ministériels se livrent à d'étranges contradictions. S'il y a plus de bon en croire, aujourd'hui il n'y a plus de mal à croire, et demain les nationalistes sont les maîtres du gouvernement. Mais quels que soient les détachements du pouvoir, on ne peut nier qu'il existe un mouvement créé par M. Bourassa, et il est à espérer que ce mouvement se continuera aussi longtemps que nous aurons notre pays de véritables patriotes.

Faisant allusion à l'incident récent provoqué par M. Pardee aux Communes, M. Guimont demande pourquoi les nationalistes n'auraient pas le droit de s'adresser à la Chambre d'Ottawa. Est-ce parce que nous avons demandé une plus large mesure de justice pour les minorités ? Est-ce parce que nous avons demandé plus d'honnêteté dans l'administration ? Est-ce parce qu'une partie de notre programme est aujourd'hui réalisée ? demande M. Guimont.

Le 21 septembre, ajoute-t-il, a marqué un grand changement. Mais convenons toujours que le pouvoir est un moyen, non pas un but. Ce que nous avons préconisé avant le 21 septembre, nous continuons à le précher aujourd'hui. J'étais, je reste et je resterai nationaliste, parce qu'il importe de tenir nos compatriotes exempts de l'esprit de parti. Le mouvement nationaliste n'a pas aboli complètement. Il ne faut pas s'endormir sur les lauriers, car la lutte n'est pas terminée. Elle est essentielle de continuer la lutte jusqu'à la victoire finale.

M. Guimont signale les dangers que nous fait courir l'immigration, dont le flot toujours grossissant menace de noyer les populations attachées depuis plusieurs générations aux traditions du pays, et il termine en disant qu'il faudrait condamner le nouveau régime fédéral à s'effondrer.

La jeune génération dont je suis, ajoute-t-il, ne doit pas considérer les affaires publiques au seul point de vue matériel. Les intérêts généraux doivent passer avant les intérêts particuliers. C'est la première fois, depuis le 21 sep-

tembre, que j'ai l'occasion de rencontrer un aussi grand nombre d'électeurs du comté de Saint-Hyacinthe. J'en profite pour remercier de tout cœur ceux qui m'ont aidé dans la dernière lutte, mais je ne sais pas quel rôle je serai appelé à jouer dans la prochaine lutte fédérale, mais vous pouvez être assurés que je serai au fort de la bataille et que celui que vous aurez choisi, si l'un n'en dépend que de moi, sera votre député.

Le discours de M. Guimont a été applaudi à maintes reprises.

Le nom de M. Bourassa, annoncé ensuite, est longuement acclamé. Pendant cinq minutes, c'est un feu roulant d'applaudissements et de bravos.

M. Victor Chartier, secrétaire du Club Nationaliste, lit l'adresse suivante : Monsieur Henri Bourassa, député à la Législature de Québec.

Monsieur le député, Depuis trois ans que les électeurs du comté de Saint-Hyacinthe ont l'honneur d'être représentés à l'Assemblée législative de cette province, nous n'avons pas encore eu l'avantage de vous recevoir dans une grande fête de famille, en dehors des luttes si ardues et si absorbantes de la politique active. Mais toujours et bien avant que vous soyez notre député, les électeurs du comté de Saint-Hyacinthe avaient les yeux sur vous, ils avaient déjà à applaudir le grand mouvement nationaliste que vous entrepreniez et qui devait s'étendre par tout le pays, sous votre impulsion.

Oserions-nous vous dire que Saint-Hyacinthe a compté, peut-être, les premiers nationalistes de la province, et depuis quelques années, nous avons nous-mêmes compris, en écoutant vos vibrants appels basés sur un véritable amour du pays, combien nous devions laisser de côté tout esprit de parti pour nous unir et avoir en vue que les meilleurs intérêts de la patrie commune et le respect des droits de tous.

Vous avez donc sans compter votre santé, votre temps et votre fortune. Vous avez eu plus que votre part des horions et des insultes déchaînées par les passions populaires. Toujours les principes que vous préconisez se sont avérés d'avantage dans l'esprit du peuple. C'est au succès de ces principes que nous aimons, que se propose de travailler, avec ardeur, le Club Nationaliste de Saint-Hyacinthe.

Nous espérons vous garder toujours notre représentant aux assises nationales, et nous vous promettons un appui des plus efficaces et une organisation solide. Veuillez accepter, avec ces fleurs destinées à votre digne épouse, à celle qui vous soutient et qui vous encourage, les hommages sincères de tous les membres du Club Nationaliste de Saint-Hyacinthe.

Décembre, le 8, 1911.

M. HENRI BOURASSA

Au cours d'une carrière politique le plus de vingt ans, j'ai été l'objet de manifestations de différentes sortes. En cette ville, en ce comté qui m'a permis d'aller à la législature faire entendre la vérité politique que les partis avaient oubliée et que quelques-uns nous ont réappris, j'ai pu compter tous les degrés du thermomètre de la popularité et sentir d'une façon tangible les preuves de l'amour et de la baine: (appl.)

Je puis vous assurer que mon cœur a conservé plus longtemps les preuves de l'amour que le souvenir de la haine et de la rancune. (appl.)

Je savais depuis longtemps que les hommes gens même parmi nos adversaires sont la majorité et que si la

(Suite à la 3ème p.)

ILS PÉRISSENT DANS LES FLAMMES

Au cours d'un incendie qui détruit partiellement une maison de Québec, une mère et ses trois enfants sont brûlés vifs

Québec, 9. — Quatre personnes, une femme et trois enfants, ont été brûlés à mort hier matin, au cours d'un incendie qui a dévasté une maison de trois étages portant le No 315 de la rue Champlain.

Les victimes sont : Mme Thomas Jones, âgée de 25 ans, ses fils Charles, 5 ans; Alfred, 4 ans et un bébé de 2 mois.

La maison incendiée était occupée à l'étage de la rue par les sœurs du club St-Laurent et aux étages supérieurs par les familles Jones et Markey.

Le feu a éclaté dans le logement de la famille Jones, on n'en connaît pas la cause. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, les flammes s'étaient propagées dans tout le logis et fermaient toutes les issues.

MM. Walter Derouin et John Joynt qui étaient dans les salles du club St-Laurent, furent les premiers à découvrir l'incendie par l'odeur de la fumée. Ils coururent aussitôt à l'étage supérieur pour prévenir la famille Jones et se rendirent ensuite au dernier étage où habitait la famille Markey.

La marche des flammes avait été si rapide qu'il était impossible de songer à fuir par l'escalier. M. Markey eut recours à une grosse corde de l'aide de laquelle il fit descendre sa femme et ses quatre enfants et descendit lui-même dans la rue. Malheureusement, la famille Jones eut un tout autre sort.

M. Jones, employé comme débardeur pour les navires du gouvernement au bassin Louise, était au travail quand l'incendie s'est déclaré, et la mère était seule pour secourir ses enfants. Elle lutta vainement contre l'élément destructeur et lorsqu'on réussit à enfoncer la porte du logis, on la trouva morte de son lit, tenant son bébé

dans ses bras. Les deux autres enfants ont été trouvés dans le coin d'une autre chambre où ils s'étaient réfugiés pour éviter les flammes. Ils étaient tellement brûlés qu'ils étaient méconnaissables. Le bébé qui vivait encore a été conduit à l'hôpital Jeffrey Hale où il a succombé à ses blessures, ce midi à 1 heure. Mme Jones avait une partie du corps brûlée, mais elle est morte asphyxiée.

Cet terrible malheur a causé une douloureuse sensation dans le quartier Champlain où la famille Jones était très bien connue. Bien des témoins de l'incendie disent que ce malheur ne serait pas arrivé si les pompiers avaient eu, en arrivant sur les lieux, l'outillage indispensable qu'il leur fallait. Les pompiers des postes les plus rapprochés, n'avaient pas d'échelles et avant l'arrivée des voitures du poste No 4 situé à un mille et demi du lieu de l'incendie, il leur a fallu se servir d'une échelle ordinaire. Plusieurs prétendent que si les échelles étaient arrivées en même temps que les premières voitures, tous les occupants de la maison auraient été sauvés.

Les pertes matérielles se chiffrent à une dizaine de mille piastres. La maison appartient à M. Clark de cette ville et est partiellement détruite. Les deux familles qui l'occupaient perdent tout leur mobilier et les assurances ne sont pas fortes.

M. Jones qui fut aller chercher à son travail, pour lui annoncer cet affreux malheur, est dans un état qui fait peine à voir. Le pauvre père est fou de douleur.

La famille Jones a émigré d'Angleterre il y a quelques années. Les funérailles des quatre victimes auront lieu cet après-midi à l'église St-Paul. L'inhumation se fera au cimetière Mount Hermon.

L'admission des enfants dans les salles de vues

Le chef Campeau donne des ordres à la police. — La loi sera appliquée sévèrement

Le chef Campeau a donné des

ordres à ses hommes, hier, afin qu'ils fassent observer à la lettre la loi qui défend l'admission dans les salles de vues animées des enfants au-dessous de quinze ans, à moins, toutefois, que ces enfants ne soient accompagnés de leurs parents. Les gérants des salles de vues seront passibles d'une amende de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les agents de police ont le droit d'entrer dans les salles de vues et de voir si la loi est observée ou non. Une première offense est passible d'une amende qui peut s'élever jusqu'à \$50 ou un mois de prison, et de \$50 à \$100 ou deux mois de prison peuvent être imposés pour une deuxième offense.

Seuls, les enfants accompagnés

de leurs parents, tuteurs ou d'une personne spécialement autorisée par les parents, seront admis aux vues.

Les Canadiens à New-York

M. R. L. BORDEN ET M. JAMES BRYCE PRENNENT LA PAROLE, AU BANQUET DE LA CANADIAN SOCIETY.

New-York, 9. — M. Robert L. Borden, premier ministre du Canada et M. James Bryce, ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis, ont été les principaux orateurs au quinzième banquet annuel de la "Canadian Society", au Delmonico. Le gouverneur John A. Dix, de l'Etat de New-York, M. R. C. Smith, le recorder Weir, de Montréal, le juge Riddell, de Toronto, étaient aussi présents. Il y avait quatre cents convives; le Dr Alexander C. Humphreys présidait.

M. Borden a commencé son discours en disant qu'il s'adressait non pas aux Canadiens, mais aux citoyens de la république à laquelle ils doivent ce service qui seul peut assurer la stabilité du gouvernement par le peuple.

Il parla de la constitution américaine dont le système était basé sur le même principe que celle de l'Empire anglais; des droits conférés par l'Empire à ses Dominions qui ont prouvé leur grande habileté à se gouverner eux-mêmes. Il mit en évidence les immenses ressources des Etats-Unis et du Canada, faisant remarquer les progrès accomplis par ce dernier depuis quelques années, sa population croissante, ses richesses toujours plus grandes et son influence qui commence à percer.

Au sujet des dernières élections canadiennes, M. Borden dit que le résultat qu'elles ont donné n'est en aucune façon dû à un sentiment d'inimitié envers les Etats-Unis. De 1878 à 1897, le Canada avait gardé dans son programme une offre permanente de réciprocité pour les produits naturels. Mais les Etats-Unis la refusèrent et c'était leur droit absolu. Dans les premiers temps de son développement et de son progrès, le Canada s'imaginait qu'il dépendait entièrement du marché américain, et quand le traité de réciprocité fut dénoncé en 1866, ce fut le désespoir dans quelques parties du pays mais ce sentiment est fini et ne reviendra jamais. Pendant 30 ans, le Canada a eu un autre idéal. Il est arrivé à la conclusion que les propositions faites récemment allaient à l'encontre de cet idéal. Il ne croit pas à l'établissement de tarifs douaniers par les méthodes diplomatiques. M. Borden, croit personnellement que dans l'intérêt des deux pays il vaut mieux que chacun d'eux garde d'une façon absolue le contrôle entier de sa politique fiscale. Quelque jaune qu'il puisse être, aucun journal ne le convaincra jamais que les bonnes relations entre les deux pays dépendent de telle ou telle forme de relations réciproques de commerce. Mais les Canadiens ne refusent pas d'avoir affaire au marché américain. Depuis dix ans, le Canada a acheté des Etats-Unis pour \$784,000,000 de produits alors qu'il en a vendu à ce même pays pour \$915,000,000, autrement dit un Canadien achète des Américains autant que vingt-six Américains achètent de lui.

L'hon. M. James Bryce prit ensuite la parole. Il félicita la société de sa propriété puis parla des liens d'amitié qui doivent unir les Etats-Unis et le Canada dont il convient en quelque sorte comme un message de paix. L'ambassadeur vanta ensuite les progrès faits par le Canada depuis quelques années.

M. R. C. Smith, C.R., fit une courte allocution, où il fit allusion aux privilèges accordés par l'Angleterre à ses colonies et l'attachement de celles-ci à la mère-patrie devant tant de générosité.

Imposantes funérailles de feu G. W. Séguin

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 9. — Les funérailles de feu G. W. Séguin, ex-procureur des taxes municipales, ont eu lieu hier à l'église du Sacré-Cœur. Il y avait là un cortège des plus nombreux et ramment avait-on vu à Ottawa d'aussi importantes funérailles.

Les porteurs de la dépouille mortelle étaient l'hon. N. A. Belcourt, le Dr R. Chevrier, le Dr Archambault, le Dr Parent, C. S. O. Boudreau et E. J. Laverdure. Le service a été chanté par Mgr Gauthier.

Dans le cortège on remarquait des délégués des succurs